

# 2013

Rapport général de la Cour des comptes  
sur le projet de loi portant règlement du  
compte général de l'Etat de l'exercice 2013



Cour des comptes  
Grand-Duché de Luxembourg







# Table des matières

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>5</b>
<b>I. LES CONSTATATIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA COUR DES COMPTES</b> .....	<b>7</b>
<b>1 Considérations générales</b> .....	<b>7</b>
1.1 Economie luxembourgeoise en 2013 .....	7
1.1.1 Evolution du PIB.....	7
1.1.2 Evolution de l'inflation.....	7
1.1.3 Marché de l'emploi.....	7
1.2 La balance du compte général de l'Etat de l'exercice 2013.....	9
1.3 La situation globale de l'exécution du budget 2013 .....	14
1.4 Les fonds spéciaux.....	23
1.4.1 La situation financière des fonds spéciaux de l'Etat .....	23
1.4.1.1 L'évolution des recettes des fonds spéciaux de l'Etat .....	25
1.4.1.2 L'évolution des dépenses des fonds spéciaux de l'Etat .....	27
1.5 L'exécution du budget des dépenses.....	31
1.5.1 Les transferts de crédits .....	31
1.5.2 Les crédits non limitatifs.....	33
<b>2 Contrôle intensifié de la Cour</b> .....	<b>37</b>
2.1 Rémunérations des agents de l'Etat .....	37
2.1.1 Présentation du contrôle de la Cour .....	37
2.1.2 Résultats du contrôle .....	38
2.1.2.1 Fonctionnaires .....	38
2.1.2.2 Employés .....	38
2.1.2.3 Ouvriers .....	39
2.1.2.4 Etudiants .....	39
2.1.2.5 Fonctionnaires, employés, ouvriers et étudiants .....	40
<b>ANNEXES</b> .....	<b>43</b>
<b>II. LA REPONSE DU GOUVERNEMENT</b> .....	<b>73</b>
<b>Prise de position du ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative</b> .....	<b>73</b>





## INTRODUCTION

Suivant l'article 5 (1) de la loi modifiée du 8 juin 1999 portant organisation de la Cour des comptes, la Cour « établit chaque année un rapport général sur le projet de loi portant règlement du compte général de l'Etat de l'exercice précédent. Ce rapport peut également porter sur des constatations et recommandations relatives à des exercices budgétaires antérieurs. Il est transmis à la Chambre des députés, accompagné des observations du Gouvernement ou de tout autre organisme concerné. »

Le projet de loi (doc. parl. 6692) a été déposé en date du 30 mai 2014.

La Cour tient à signaler que ses rapports généraux sur les projets de loi portant règlement du compte général doivent être mis en relation avec ses avis sur les projets de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat.

Il est à noter que, contrairement aux deux derniers projets de loi portant règlement du compte général (exercices 2011 et 2012), aucun document supplémentaire n'a été adjoint, présentant les recettes et dépenses de l'administration centrale d'après les règles et concepts du système européen des comptes (SEC 95) et reprenant pour l'exercice 2013 une comparaison entre les chiffres prévus au budget 2013 et les chiffres figurant au compte général 2013. La Cour des comptes renvoie au rapport de la Commission du contrôle sur l'exécution budgétaire sur le projet de loi portant règlement du compte général de l'exercice 2010 (doc. parl. 6293/3) qui énonce qu' « *il avait été convenu au mois de novembre 2010 que les futurs projets de loi portant règlement d'un compte général comporteraient également un document présentant les comptes d'administration publique, incluant les comptes de l'administration centrale d'après les règles du SEC95.* »



# **I. LES CONSTATATIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA COUR DES COMPTES**

## **1 Considérations générales**

### **1.1 Economie luxembourgeoise en 2013**

#### **1.1.1 Evolution du PIB**

Pour l'établissement du budget des recettes et dépenses de l'Etat pour 2013, le Gouvernement avait retenu une hypothèse de croissance annuelle de 1,7% du PIB. La progression effective du PIB sur l'ensemble de l'année 2013 se chiffrant à 2,1% a été plus importante qu'initialement prévue.

Ces résultats confortent la tendance de reprise entamée depuis 2012 avec une progression moyenne de l'ordre de 0,6% par trimestre. La croissance observée sur la fin de l'année s'explique principalement par la contribution élevée des exportations nettes qui ont été fortement dynamisées par les services non financiers ainsi que les biens.

#### **1.1.2 Evolution de l'inflation**

Le budget des recettes et dépenses de l'Etat de l'exercice 2013 a été établi par le Gouvernement en tablant sur une inflation de 2,0%. Le Statec constate une inflation de 1,7% en 2013, inférieure aux projections initiales.

Depuis 2011, l'inflation au Luxembourg suit une tendance baissière qui s'explique dans une large mesure par la baisse des prix de l'énergie. Les prix à la consommation pour l'ensemble des produits énergétiques ont diminué en 2013 en moyenne de 2,6% par rapport à l'année précédente.

#### **1.1.3 Marché de l'emploi**

Le Statec constate une progression de 2,0% de l'emploi intérieur pour 2013 par rapport au budget des recettes et dépenses de l'Etat de l'exercice 2013 qui a tablé sur une augmentation de 0,9%. En 2013, la progression de l'emploi frontalier a progressé de 1,8%, tandis que la croissance de l'emploi salarié résident a augmenté de 2,2%.

Le budget des recettes et dépenses de l'Etat de l'exercice 2013 a prévu un taux de chômage de 6,8% (moyenne annuelle). Le Statec constate un taux de chômage de 6,9% (environ 21.750 personnes).



## 1.2 La balance du compte général de l'Etat de l'exercice 2013

Suivant l'article 10, paragraphe (2) de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat, le compte général de l'Etat « porte sur l'ensemble des recettes et dépenses de l'Etat par article budgétaire, ainsi que sur les fonds spéciaux, et est présenté suivant la même subdivision que le budget ». Le compte général de l'exercice 2013 se solde par un résultat positif au budget des recettes et des dépenses tandis que le budget pour ordre affiche un solde négatif.

### A. Recettes et dépenses courantes et en capital

	Report du solde des recettes et dépenses courantes et en capital de l'année précédente	-889.277.372,71
I.	Recettes	14.497.912.405,63
II.	Dépenses	14.138.833.527,33
III.	Excédent de recettes	359.078.878,30
IV.	Report du solde des recettes et dépenses courantes et en capital	-530.198.494,41

### B. Recettes et dépenses pour ordre

	Report du solde des recettes et dépenses pour ordre de l'année précédente	13.121.490,93
I.	Recettes pour ordre	5.629.166.244,68
II.	Dépenses pour ordre	5.639.465.917,40
III.	Excédent de dépenses pour ordre	10.299.672,72
IV.	Report du solde des recettes et dépenses pour ordre	2.821.818,21

### C. Recettes et dépenses des fonds déposés à la Trésorerie de l'Etat

	Report du solde des recettes et dépenses de l'année précédente	2.792.166.458,58
I.	Recettes	5.811.255.509,03
II.	Dépenses	5.788.928.102,80
III.	Excédent de recettes	22.327.406,23
IV.	Report du solde des recettes et dépenses	2.814.493.864,81

Les recettes courantes et en capital encaissées pour compte de l'Etat ont été de 14.497.912.405,63 euros. Le montant des recettes qui relèvent des administrations fiscales se chiffre à 11.158.958.379,81 euros. A ces recettes s'ajoutent des recettes à hauteur de 3.338.954.025,82 euros, dont le recouvrement est du ressort de la Trésorerie de l'Etat.

Le tableau ci-après donne pour l'exercice 2013 la répartition des recettes courantes et en capital telles qu'elles ont été effectuées par les administrations fiscales et par la Trésorerie de l'Etat.

**Tableau 1 : Recettes effectives pendant l'année 2013**

		<b>Recettes courantes</b>	<b>Recettes en capital</b>	<b>Total</b>
(A)	Recettes effectuées par les administrations fiscales			
	Administration des Contributions directes	5.974.965.533,29		5.974.965.533,29
	Administration de l'Enregistrement et des Domaines	3.840.371.131,77	87.638.550,03	3.928.009.681,80
	Administration des Douanes et Accises	1.255.983.164,72		1.255.983.164,72
(B)	Recettes effectuées par la Trésorerie de l'Etat	292.307.316,52	3.046.646.709,30	3.338.954.025,82
	<b>Total des recettes budgétaires</b>	<b>11.363.627.146,30</b>	<b>3.134.285.259,33</b>	<b>14.497.912.405,63</b>

*Source chiffres : compte général 2013; tableau : Cour des comptes*

Le détail, par ministère, des paiements effectifs des dépenses courantes et en capital telles que liquidées et ordonnancées au titre de l'exercice 2013 est le suivant :

**Tableau 2 : Dépenses courantes et en capital liquidées en 2013**

Ministère	Dépenses courantes	Dépenses en capital	Total des dépenses effectuées
Ministère d'Etat	167.434.362,75	2.037.907,68	169.472.270,43
Ministère des Affaires étrangères	453.055.334,70	41.605.693,72	494.661.028,42
Ministère de la Culture	108.100.095,07	15.585.401,07	123.685.496,14
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	422.323.775,66	512.303,98	422.836.079,64
Ministère des Finances	478.801.108,54	2.138.742.440,15	2.617.543.548,69
Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur	47.644.107,29	80.260.625,08	127.904.732,37
Ministère des Classes moyennes et du Tourisme	15.894.107,12	14.526.133,15	30.420.240,27
Ministère de la Justice	135.159.622,71	681.150,28	135.840.772,99
Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative	734.596.333,64	2.706.767,90	737.303.101,54
Ministère de l'Intérieur et à la Grande Région	805.338.379,42	98.571.679,74	903.910.059,16
Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle	1.350.077.536,84	38.810.653,98	1.388.888.190,82
Ministère de la Famille et de l'Intégration	1.823.522.180,33	80.318.153,11	1.903.840.333,44
Ministère de la Santé	93.732.864,44	29.430.322,72	123.163.187,16
Ministère du Logement	42.274.120,78	90.979.507,82	133.253.628,60
Ministère du Travail et de l'Emploi	581.652.424,35	281.418,39	581.933.842,74
Ministère de la Sécurité sociale	2.652.397.923,48	79.690,77	2.652.477.614,25
Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural	54.049.441,61	59.363.598,36	113.413.039,97
Ministère du Développement durable et des Infrastructures	982.445.393,33	483.237.233,41	1.465.682.626,74
Ministère de l'Egalité des Chances	12.603.733,96	0,00	12.603.733,96
<b>Total des dépenses budgétaires</b>	<b>10.961.102.846,02</b>	<b>3.177.730.681,31</b>	<b>14.138.833.527,33</b>

Source chiffres : compte général 2013 ; tableau : Cour des comptes

L'exercice 2013 dégage un résultat positif de 359.078.878,30 euros. En imputant ce résultat au solde cumulé des exercices clos antérieurs, le report du solde des recettes et dépenses courantes et en capital, repris au bilan financier de l'Etat à présenter par la Trésorerie de l'Etat, s'établit à -530.198.494,41 euros.

Le budget pour ordre tient compte, d'une part, des recettes encaissées par l'Etat pour le compte de tiers et, d'autre part, au niveau des dépenses, des montants alloués aux tiers destinataires. En d'autres termes, le budget pour ordre concerne des fonds qui ne font que transiter par la Trésorerie de l'Etat. Il s'agit donc d'opérations financières qui devraient être budgétairement neutres pour l'Etat.

En raison de l'article 78(3) de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat, les dépenses pour ordre ne peuvent en principe pas dépasser le montant des recettes correspondantes à la fin de l'exercice.

En ce qui concerne le compte général de l'Etat de l'exercice 2013, il est à constater que le budget des recettes et des dépenses pour ordre est en déséquilibre et affiche un excédent de dépenses de 10.299.672,72 euros.

La différence entre les recettes et dépenses pour ordre trouve son origine dans un déséquilibre entre les recettes et dépenses des articles suivants :

**Tableau 3 : Déséquilibre entre recettes et dépenses pour ordre**

Article budgétaire	Recettes pour ordre	Dépenses pour ordre	Différence	Solde cumulé 1988-2013
6	350.147,73	353.663,16	-3.515,43	-884.978,05
7	32.508.102,70	33.899.420,90	-1.391.318,20	-578.965,03
18	4.798.842,99	3.487.784,70	1.311.058,29	7.924.142,63
19	4.299.578,65	6.869.622,72	-2.570.044,07	1.433.655,38
30	296.071,17	245.426,09	50.645,08	75.666,30
33	57.798,57	59.243,07	-1.444,50	-59.243,07
34	9.829,74	10.075,38	-245,64	-10.075,38
35	16.140.200,01	15.743.366,15	396.833,86	-4.299.574,64
37	17.751.659,04	21.984.866,43	-4.233.207,39	-4.584.866,43
38	17.645.371,14	17.450.126,74	195.244,40	195.244,40
43	0,00	72.069,97	-72.069,97	-18.925,35
44	9.632.937,57	12.911.918,57	-3.278.981,00	2.467.184,30
48	0,00	0,00	0,00	203.969,21
51	2.400.000,00	3.267.400,50	-867.400,50	-867.400,50
52	475.542,32	137.174,51	338.367,81	693.208,07
53	487.043,00	533.973,72	-46.930,72	-88.439,99
56	0,00	0,00	0,00	43.841,18
57	0,00	0,00	0,00	139.756,57
58	0,00	0,00	0,00	5.588,85
61	21.750,00	45.313,09	-23.563,09	56.353,89
66	0,00	0,00	0,00	-336.002,45
70	20.000,00	19.801,56	198,44	5.393,26
72	0,00	0,00	0,00	7.193,00
73	0,00	1.500,00	-1.500,00	6.594,26
76	0,00	0,00	0,00	20.246,57
77	194.626,00	296.426,09	-101.800,09	147.251,23
81	0,00	0,00	0,00	1.125.000,00
<b>Total</b>	<b>107.089.500,63</b>	<b>117.389.173,35</b>	<b>-10.299.672,72</b>	<b>2.821.818,21</b>

Source chiffres : comptes généraux ; tableau : Cour des comptes

### 1.3 La situation globale de l'exécution du budget 2013

Par rapport au budget voté de l'exercice 2013, tel qu'il fut arrêté par la loi du 21 décembre 2012, les variations des recettes et des dépenses enregistrées au compte général de l'Etat de l'exercice 2013 peuvent être résumées comme suit :

**Tableau 4 : Budget et compte 2013**

	Budget voté 2013 <sup>1</sup>	Compte général 2013	Variation	
			en valeur	en %
Recettes				
- courantes	11.146.037.391,00	11.363.627.146,30	217.589.755,30	1,95%
- en capital	57.393.800,00	3.134.285.259,33	3.076.891.459,33	5361,02%
Total recettes (1)	11.203.431.191,00	14.497.912.405,63	3.294.481.214,63	29,41%
Dépenses				
- courantes	10.789.166.639,00	10.961.102.846,02	171.936.207,02	1,59%
- en capital	972.676.261,00	3.177.730.681,31	2.205.054.420,31	226,70%
Total dépenses (2)	11.761.842.900,00	14.138.833.527,33	2.376.990.627,33	20,21%
Excédent de dépenses (2) - (1)	-558.411.709,00	359.078.878,30	917.490.587,30	

Source chiffres : budget de l'Etat 2013, compte général 2013 ; tableau : Cour des comptes

Le compte général de l'exercice 2013 est clôturé avec un excédent de recettes de 359,1 millions d'euros, alors que le budget définitif a renseigné sur un déficit de 558,4 millions d'euros. La Cour des comptes observe que cet excédent constitue une amélioration apparente à première vue par rapport au déficit inscrit au budget 2013. Il importe cependant de relever que ce tableau prend en compte le remboursement d'emprunts (2.000 millions d'euros) et l'émission d'emprunts nouveaux (3.050 millions d'euros). Sans prise en compte de ces emprunts, le solde aurait été négatif (-690,9 millions d'euros). Les montants de ces emprunts n'ont pas été inscrits au budget 2013.

La Cour illustre l'évolution des différentes catégories de recettes sur les pages suivantes. Pour ce qui est de son analyse de l'évolution des recettes directes et indirectes, la Cour renvoie à ses avis concernant les projets de budget de l'Etat 2013 et 2014.

Au niveau des recettes courantes, la plus-value de 1,95% réalisée par rapport aux prévisions de recettes se dégage des variations suivantes :

<sup>1</sup> Il y a lieu de noter que dans la loi budgétaire de 2013, le budget des dépenses courantes s'est élevé à 10.786.951.539 euros et le budget des dépenses en capital s'est élevé à 974.891.361 euros. Le total du budget des dépenses n'a pas changé.

**Tableau 5 : Plus-value des recettes courantes**

Impôts directs	20.548.222,70
Impôts indirects	-4.401.036,08
Recettes d'exploitation, taxes et redevances	-297.822,26
Recettes de participations ou d'avances de l'Etat	-153.318,00
Remboursements de dépenses	-17.361,07
Douanes et accises	-65.771.835,28
Impôts, droits et taxes	265.910.084,10
Recettes domaniales	-5.998.933,80
Recettes d'exploitation et autres	1.945.480,69
Remboursements	-226.887,22
Recettes versées par les communes et syndicats de communes	2.189.287,28
Recettes versées par les établissements de sécurité sociale	3.505.161,87
Recettes et bénéfices versés par les établissements publics	10.469.250,31
Recettes et remboursements versés par le secteur des sociétés et quasi-sociétés financières et non-financières	1.676.780,18
Recettes versées par les comptables extraordinaires	5.062.171,99
Participations de l'Etat dans des sociétés de droit privé	-4.651.946,24
Recettes versées par les institutions de l'Union européenne et par d'autres organismes internationaux	-161.244,40
Recettes d'exploitation	-19.356.624,45
Autres recettes courantes effectuées par la Trésorerie de l'Etat	7.320.324,98
<b>Total</b>	<b>217.589.755,30</b>

Source chiffres : compte général 2013 ; tableau : Cour des comptes

**Tableau 6 : Recettes budget 2013 et compte 2013**

Code	Classes de comptes	Budget 2013	Compte 2013	Différence montant	Différence %
10	Recettes non ventilées	7.772.600,00	12.031.549,88	4.258.949,88	54,79
11	Remboursements de dépenses de personnel	21.517.000,00	25.476.683,21	3.959.683,21	18,40
12	Remboursements de dépenses d'exploitation et de fonctionnement	665.000,00	746.347,74	81.347,74	12,23
14	Remboursements de dépenses de réparation et d'entretien des routes et d'ouvrages hydrauliques n'augmentant pas la valeur	2.690.000,00	2.250.085,40	-439.914,60	-16,35
16	Vente de biens non durables et de services	86.551.159,00	84.866.728,40	-1.684.430,60	-1,95
17	Vente de biens militaires durables	200,00	0,00	-200,00	-100,00
26	Intérêts de créances	35.000.000,00	10.971.957,51	-24.028.042,49	-68,65
27	Bénéfices d'exploitation d'entreprises publiques	100,00	0,00	-100,00	-100,00
28	Autres produits du patrimoine	205.572.584,00	207.754.479,59	2.181.895,59	1,06
29	Intérêts imputés en crédit	1.000.000,00	605.421,10	-394.578,90	-39,46
36	Impôts indirects et prélèvements	4.811.920.000,00	5.008.230.866,12	196.310.866,12	4,08
37	Impôts directs	5.933.933.148,00	5.954.481.370,70	20.548.222,70	0,35
38	Autres transferts de revenus	32.424.200,00	41.658.673,37	9.234.473,37	28,48
39	Transfert de revenus à l'étranger	6.363.400,00	5.842.471,55	-520.928,45	-8,19
42	Part des communes dans les pensions et rentes sociales	300.100,00	8.701.497,58	8.401.397,58	2.799,53
53	Remboursements de transferts de capitaux aux ménages	7.400.000,00	6.967.377,34	-432.622,66	-5,85
56	Impôts en capital	47.000.100,00	75.568.784,49	28.568.684,49	60,78
57	Autres transferts de capitaux des entreprises	20.000,00	227.276,01	207.276,01	1.036,38
58	Autres transferts de capitaux des administrations privées et des ménages	700.200,00	1.036.705,00	336.505,00	48,06
59	Transferts en capital à l'étranger	100.000,00	0,00	-100.000,00	-100,00
76	Vente de terrains et bâtiments	2.000.000,00	10.858.468,63	8.858.468,63	442,92
77	Vente d'autres biens d'investissement et de biens incorporels	500.000,00	472.315,90	-27.684,10	-5,54
84	Remboursements de crédits octroyés à l'étranger	100,00	0,00	-100,00	-100,00
86	Remboursements de crédits par et liquidations de participations dans les entreprises et institutions financières	1.000,00	2.300.000,00	2.299.000,00	229.900,00
96	Produits des emprunts publics consolidés	300,00	3.036.863.346,11	3.036.863.046,11	1.012.287.682,04
		<b>11.203.431.191,00</b>	<b>14.497.912.405,63</b>	<b>3.294.481.214,63</b>	<b>29,41</b>

Source chiffres : compte général 2013 ; tableau : Cour des comptes

Le tableau ci-dessus reproduit le détail des variations des recettes en comparant le budget 2013 avec le compte 2013 suivant la classification économique.

Le tableau suivant reproduit le détail des variations des recettes en comparant les comptes des exercices 2012 et 2013 suivant la classification économique.

**Tableau 7 : Recettes compte 2012 et compte 2013**

Code	Classes de comptes	Compte 2012	Compte 2013	Différence montant	Différence %
10	Recettes non ventilées	7.979.807,77	12.031.549,88	4.051.742,11	50,77
11	Remboursements de dépenses de personnel	23.819.088,40	25.476.683,21	1.657.594,81	6,96
12	Remboursements de dépenses d'exploitation et de fonctionnement	823.053,16	746.347,74	-76.705,42	-9,32
14	Remboursements de dépenses de réparation et d'entretien des routes et d'ouvrages hydrauliques n'augmentant pas la valeur	2.588.099,28	2.250.085,40	-338.013,88	-13,06
16	Vente de biens non durables et de services	82.617.336,97	84.866.728,40	2.249.391,43	2,72
17	Vente de biens militaires durables	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Intérêts de créances	16.840.778,92	10.971.957,51	-5.868.821,41	-34,85
27	Bénéfices d'exploitation d'entreprises publiques	0,00	0,00	0,00	0,00
28	Autres produits du patrimoine	234.618.762,99	207.754.479,59	-26.864.283,40	-11,45
29	Intérêts imputés en crédit	277.830,20	605.421,10	327.590,90	117,91
36	Impôts indirects et prélèvements	4.667.631.849,94	5.008.230.866,12	340.599.016,18	7,30
37	Impôts directs	5.572.569.691,81	5.954.481.370,70	381.911.678,89	6,85
38	Autres transferts de revenus	56.716.466,63	41.658.673,37	-15.057.793,26	-26,55
39	Transferts de revenus à l'étranger	5.877.059,30	5.842.471,55	-34.587,75	-0,59
42	Part des communes dans les pensions et rentes sociales	1.688.801,17	8.701.497,58	7.012.696,41	415,25
53	Remboursements de transferts de capitaux aux ménages	7.810.120,20	6.967.377,34	-842.742,86	-10,79
56	Impôts en capital	67.502.317,88	75.568.784,49	8.066.466,61	11,95
57	Autres transferts de capitaux des entreprises	72.986,11	227.276,01	154.289,90	211,40
58	Autres transferts de capitaux des administrations privées et des ménages	903.467,00	1.036.705,00	133.238,00	14,75
59	Transferts en capital à l'étranger	1.701.735,06	0,00	-1.701.735,06	-100,00
76	Vente de terrains et bâtiments	6.912.415,41	10.858.468,63	3.946.053,22	57,09
77	Vente d'autres biens d'investissement et de biens incorporels	673.303,50	472.315,90	-200.987,60	-29,85
84	Remboursements de crédits octroyés à l'étranger	0,00	0,00	0,00	0,00
86	Remboursements de crédits par et liquidations de participations dans les entreprises et institutions financières	0,00	2.300.000,00	2.300.000,00	0,00
96	Produits des emprunts publics consolidés	546.362.477,45	3.036.863.346,11	2.490.500.868,66	455,83
		<b>11.305.987.449,15</b>	<b>14.497.912.405,63</b>	<b>3.191.924.956,48</b>	<b>28,23</b>

Source chiffres : compte général 2013 ; tableau : Cour des comptes

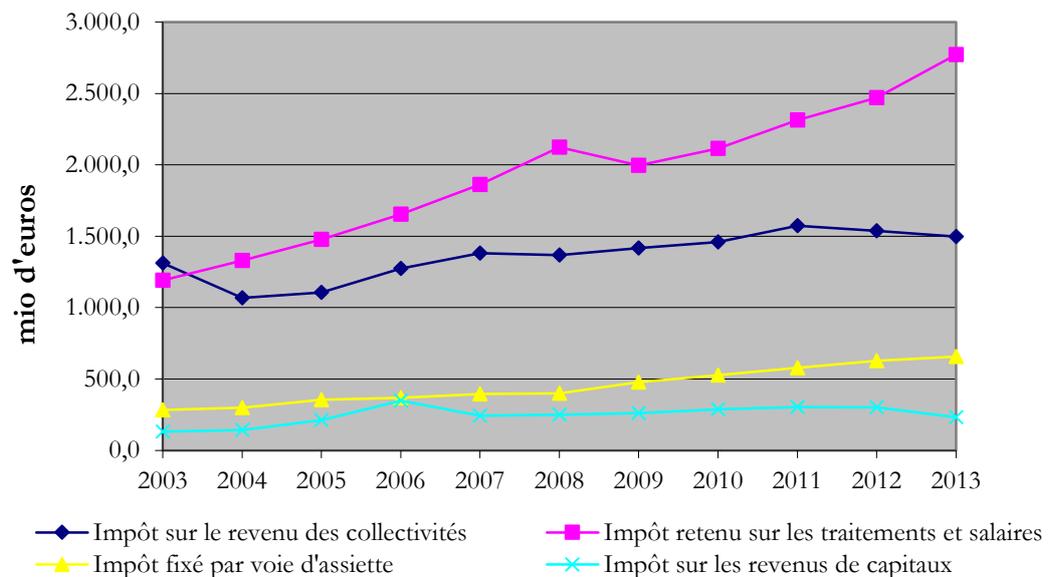
**Tableau 8 : Variation des principaux impôts directs par rapport à l'exercice précédent**

<i>(en mio d'euros)</i>	2012	2013	Variation 2013 / 2012	
			en mio d'euros	en %
Impôt sur le revenu des collectivités	1.536,87	1.496,50	-40,37	-2,6%
Impôt retenu sur les traitements et salaires	2.470,46	2.772,33	301,87	12,2%
Impôt fixé par voie d'assiette	627,81	655,86	28,05	4,5%
Impôt sur les revenus de capitaux	301,30	232,78	-68,52	-22,7%
Impôt concernant les contribuables non résidents	1,25	1,27	0,02	1,3%

Source chiffres : comptes généraux (aux erreurs d'arrondi près) ; tableau : Cour des comptes

En analysant l'évolution des différents impôts directs entre 2012 et 2013, il est à remarquer que les impôts sur les revenus des personnes physiques augmentent tandis que les impôts sur les revenus des personnes morales et de capitaux sont en déclin. La hausse importante de l'impôt retenu sur les traitements et salaires s'explique par l'évolution de la masse salariale plus importante qu'initialement prévue.

**Graphique 9 : Evolution des principaux impôts directs**



Graphique : Cour des comptes

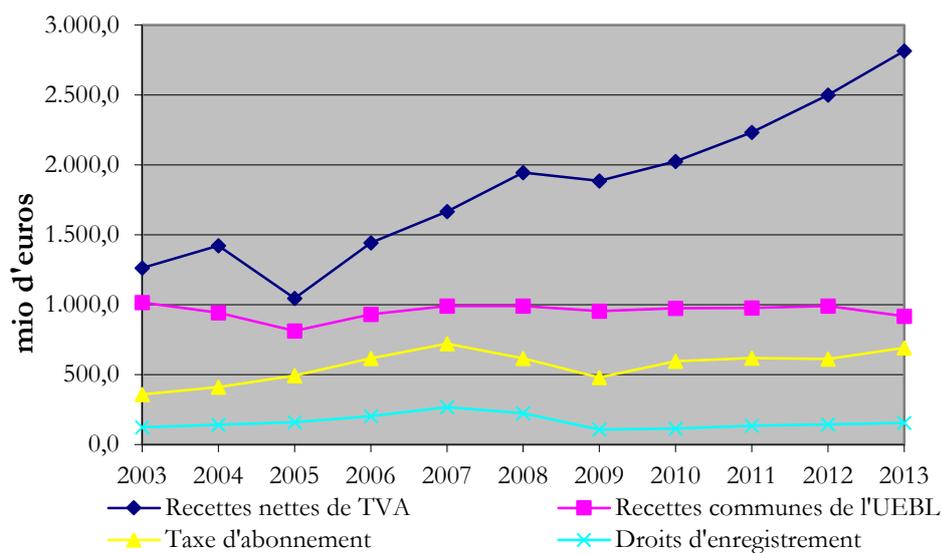
**Tableau 10 : Variation des principaux impôts indirects par rapport à l'exercice précédent**

<i>(en mio d'euros)</i>	2012	2013	Variation 2013 / 2012	
			en mio d'euros	en %
Recettes nettes de TVA	2.499,36	2.815,51	316,15	12,6%
Recettes communes de l'UEBL	990,78	918,81	-71,97	-7,3%
Taxe d'abonnement	612,37	691,47	79,10	12,9%
Droits d'enregistrement	145,01	155,71	10,70	7,4%

Source chiffres : comptes généraux (aux erreurs d'arrondi près) ; tableau : Cour des comptes

La comparaison entre les différents impôts indirects fait ressortir que les recettes nettes de TVA et de la taxe d'abonnement ont connu une hausse considérable. Ceci s'explique notamment en raison de l'apport du commerce électronique et de l'évolution des marchés boursiers. Tandis que les droits d'enregistrement sont en augmentation, les recettes communes de l'UEBL ont connu une diminution notable. Cette chute s'explique par la diminution de ventes de cigarettes et d'alcool.

**Graphique 11 : Evolution des principaux impôts indirects**



Graphique : Cour des comptes

Concernant les dépenses courantes et en capital effectives, celles-ci dépassent de 20,21% le total des dépenses projetées pour 2013. Cet écart correspond à 2.376,99 millions d'euros, dont 2.000 millions d'euros sont destinés au remboursement d'emprunts. Tel qu'il ressort du tableau 12, ces dépenses supplémentaires proviennent notamment de la majoration relative :

- au remboursement de la dette publique (+1.999.999.800,00 euros) ;
- aux dotations de fonds de réserve (+285.936.366,12 euros) ;
- aux transferts de revenus aux ménages (+51.313.897,33 euros) ;
- aux intérêts de la dette publique (+50.000.000,00 euros) ;
- aux transferts de revenus aux administrations de sécurité sociale (+30.623.869,72 euros).

La comparaison des dépenses courantes prévues et réalisées fait ressortir pour 2013 un écart de 171.936.207,02 euros (tableau 4). En 2013, les dépenses en capital connaissent une progression de l'ordre de 226,70% ou de 2.205.054.420,31 euros.

La Cour reproduit sur les pages suivantes le détail des variations des dépenses en comparant, d'une part, le budget 2013 avec le compte 2013 et, d'autre part, le compte 2012 avec le compte 2013 selon la classification économique. Notons que les dépenses courantes et en capital ont augmenté de 2.627 millions d'euros par rapport au compte 2012 (une hausse de 22,82%).

Tableau 12 : Dépenses budget 2013 et compte 2013

Code	Classes de comptes	Budget 2013	Compte 2013	Différence montant	Différence %
10	Dépenses non ventilées	48.636.992,00	48.636.992,00	0,00	0,00
11	Salaires et charges sociales	2.178.257.476,00	2.169.256.133,76	-9.001.342,24	-0,41
12	Achat de biens non durables et de services	382.891.629,00	381.063.893,32	-1.827.735,68	-0,48
14	Réparation et entretien d'ouvrages de génie civil n'augmentant pas la valeur	23.309.200,00	23.706.986,73	397.786,73	1,71
21	Intérêts de la dette publique	218.832.700,00	268.832.700,00	50.000.000,00	22,85
23	Intérêts imputés en débit	425.100,00	737.505,06	312.405,06	73,49
24	Location de terres et paiements courants pour l'utilisation d'actifs incorporels	764.167,00	741.355,67	-22.811,33	-2,99
31	Subventions d'exploitation	466.902.484,00	459.336.881,92	-7.565.602,08	-1,62
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises	276.538.680,00	265.820.393,11	-10.718.286,89	-3,88
33	Transferts de revenus aux administrations privées	426.076.424,00	407.091.623,12	-18.984.800,88	-4,46
34	Transferts de revenus aux ménages	443.835.783,00	495.149.680,33	51.313.897,33	11,56
35	Transferts de revenus à l'étranger	158.525.704,00	171.588.028,30	13.062.324,30	8,24
36	Impôts indirects et "prélèvements"	100,00	0,00	-100,00	-100,00
37	Impôts directs non ventilés	710.000,00	946.778,00	236.778,00	33,35
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	498.679.048,00	500.817.993,89	2.138.945,89	0,43
42	Transferts de revenus aux administrations de sécurité sociale	3.710.093.842,00	3.740.717.711,72	30.623.869,72	0,83
43	Transferts de revenus aux administrations publiques locales	176.075.910,00	173.678.049,79	-2.397.860,21	-1,36
44	Transferts de revenus à l'enseignement privé	80.423.401,00	80.371.556,05	-51.844,95	-0,06
51	Transferts de capitaux aux entreprises	44.275.001,00	35.629.129,66	-8.645.871,34	-19,53
52	Transferts de capitaux aux administrations privées	10.064.370,00	8.622.585,15	-1.441.784,85	-14,33
53	Transferts de capitaux aux ménages	33.675.500,00	43.807.048,95	10.131.548,95	30,09
54	Transferts de capitaux à l'étranger	14.584.920,00	12.634.560,51	-1.950.359,49	-13,37
61	Transferts en capital à l'administration centrale	5.026.430,00	4.760.821,84	-265.608,16	-5,28
63	Transferts de capitaux aux administrations publiques locales	72.085.870,00	85.423.099,11	13.337.229,11	18,50
64	Transferts de capitaux aux écoles privées	17.000.000,00	19.105.433,17	2.105.433,17	12,38
71	Achat de terrains et bâtiments dans le pays	21.395.000,00	36.744.792,22	15.349.792,22	71,74
72	Construction de bâtiments	18.700.300,00	10.777.425,11	-7.922.874,89	-42,37
73	Réalisation d'ouvrages de génie civil	51.701.200,00	29.678.475,51	-22.022.724,49	-42,60
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	47.556.070,00	42.517.751,61	-5.038.318,39	-10,59
81	Octrois de crédits aux et participations dans les entreprises et institutions financières	83.869.900,00	83.710.478,59	-159.421,41	-0,19
83	Octrois de crédits aux ménages	50.000,00	50.000,00	0,00	0,00
84	Octrois de crédits aux et participations à l'étranger	10.641.100,00	10.702.898,01	61.798,01	0,58
91	Remboursement de la dette publique	200,00	2.000.000.000,00	1.999.999.800,00	999.999.900,00
93	Dotations de fonds de réserve	2.240.238.399,00	2.526.174.765,12	285.936.366,12	12,76
		<b>11.761.842.900,00</b>	<b>14.138.833.527,33</b>	<b>2.376.990.627,33</b>	<b>20,21</b>

Source chiffres : compte général 2013 ; tableau : Cour des comptes

**Tableau 13 : Dépenses compte 2012 et compte 2013**

Code	Classes de comptes	Compte 2012	Compte 2013	Différence montant	Différence %
10	Dépenses non ventilées	48.642.627,97	48.636.992,00	-5.635,97	-0,01
11	Salaires et charges sociales	2.088.351.438,23	2.169.256.133,76	80.904.695,53	3,87
12	Achat de biens non durables et de services	433.019.242,65	381.063.893,32	-51.955.349,33	-12,00
14	Réparation et entretien d'ouvrages de génie civil n'augmentant pas la valeur	22.541.420,55	23.706.986,73	1.165.566,18	5,17
21	Intérêts de la dette publique	130.000.000,00	268.832.700,00	138.832.700,00	106,79
23	Intérêts imputés en débit	1.200.122,54	737.505,06	-462.617,48	-38,55
24	Location de terres et paiements courants pour l'utilisation d'actifs incorporels	10.308.887,63	741.355,67	-9.567.531,96	-92,81
31	Subventions d'exploitation	447.370.695,95	459.336.881,92	11.966.185,97	2,67
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises	256.829.219,93	265.820.393,11	8.991.173,18	3,50
33	Transferts de revenus aux administrations privées	350.093.768,98	407.091.623,12	56.997.854,14	16,28
34	Transferts de revenus aux ménages	464.848.586,70	495.149.680,33	30.301.093,63	6,52
35	Transferts de revenus à l'étranger	164.260.105,62	171.588.028,30	7.327.922,68	4,46
36	Impôts indirects et "prélèvements"	0,00	0,00	0,00	0,00
37	Impôts directs non ventilés	824.742,00	946.778,00	122.036,00	14,80
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	395.264.929,73	500.817.993,89	105.553.064,16	26,70
42	Transferts de revenus aux administrations de sécurité sociale	3.587.040.361,88	3.740.717.711,72	153.677.349,84	4,28
43	Transferts de revenus aux administrations publiques locales	201.840.504,58	173.678.049,79	-28.162.454,79	-13,95
44	Transferts de revenus à l'enseignement privé	74.153.508,76	80.371.556,05	6.218.047,29	8,39
51	Transferts de capitaux aux entreprises	42.157.356,45	35.629.129,66	-6.528.226,79	-15,49
52	Transferts de capitaux aux administrations privées	5.295.673,79	8.622.585,15	3.326.911,36	62,82
53	Transferts de capitaux aux ménages	36.103.150,39	43.807.048,95	7.703.898,56	21,34
54	Transferts de capitaux à l'étranger	13.648.482,63	12.634.560,51	-1.013.922,12	-7,43
61	Transferts en capital à l'administration centrale	1.100.000,00	4.760.821,84	3.660.821,84	332,80
63	Transferts de capitaux aux administrations publiques locales	82.130.916,33	85.423.099,11	3.292.182,78	4,01
64	Transferts de capitaux aux écoles privées	15.234.822,67	19.105.433,17	3.870.610,50	25,41
71	Achat de terrains et bâtiments dans le pays	24.662.603,33	36.744.792,22	12.082.188,89	48,99
72	Construction de bâtiments	9.215.558,36	10.777.425,11	1.561.866,75	16,95
73	Réalisation d'ouvrages de génie civil	40.490.386,31	29.678.475,51	-10.811.910,80	-26,70
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	55.229.376,73	42.517.751,61	-12.711.625,12	-23,02
81	Octrois de crédits aux et participations dans les entreprises et institutions financières	191.433.007,00	83.710.478,59	-107.722.528,41	-56,27
83	Octrois de crédits aux ménages	0,00	50.000,00	50.000,00	0,00
84	Octrois de crédits aux et participations à l'étranger	27.886.328,47	10.702.898,01	-17.183.430,46	-61,62
91	Remboursement de la dette publique	32.620.000,00	2.000.000.000,00	1.967.380.000,00	6.031,21
93	Dotations de fonds de réserve	2.258.255.490,74	2.526.174.765,12	267.919.274,38	11,86
		<b>11.512.053.316,90</b>	<b>14.138.833.527,33</b>	<b>2.626.780.210,43</b>	<b>22,82</b>

Source chiffres : compte général 2013 ; tableau : Cour des comptes

## 1.4 Les fonds spéciaux

Dans le présent chapitre, la Cour passe en revue la situation financière des fonds spéciaux. Cette analyse se base sur l'annexe au compte général qui renseigne sur l'évolution des recettes et des dépenses des fonds spéciaux de l'Etat au cours de l'année visée et ce pour chaque projet financé par le biais de ces fonds.

La Cour tient à signaler que pour le Fonds social culturel aucun détail n'a été fourni. De plus, une ventilation détaillée des dépenses par projet fait défaut, entre autres, en ce qui concerne le Fonds pour les monuments historiques, le Fonds d'équipement sportif national et le Fonds pour la protection de l'environnement. Dans ce contexte, le rapport de la Commission d'exécution budgétaire sur le projet de loi portant règlement du compte général de l'exercice 2011 (doc.parl. 6440/3) indique qu'au cours d'une réunion du 21 novembre 2011, un représentant du ministère des Finances « avait conclu que des discussions étaient toutefois en cours avec les ministères concernés pour améliorer la présentation de ces dépenses, par exemple en les regroupant par site (pour le Fonds des monuments historiques). ». Dans son rapport sur le projet de loi portant règlement du compte général de l'exercice 2012 (doc.parl. 6577/3), « la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire constate que les discussions avec les ministères concernés allant dans le sens des recommandations de la Cour des comptes (ventilation par projet ou type de travaux) n'ont pas encore abouti ».

### 1.4.1 La situation financière des fonds spéciaux de l'Etat

Le tableau ci-après renseigne sur les recettes et les dépenses effectives des fonds spéciaux de l'Etat au cours de l'exercice 2013. Il en ressort que les dépenses dépassent les recettes de quelque 95,55 millions d'euros.

**Tableau 14 : Evolution des avoirs des fonds spéciaux**

Désignation du Fonds	Avoirs au 01.01.2013	Alimentation budgétaire	Recettes	Dépenses	Avoirs au 31.12.2013
Fonds de la coopération au développement	1.905.899	178.491.591	180.683.930	178.523.487	4.066.341
Fonds d'équipement militaire	149.685.966	37.000.000	37.000.000	21.440.029	165.245.937
Fonds pour les monuments historiques	33.358.843	10.000.000	10.000.000	12.030.825	31.328.018
Fonds de crise	21.715.473	0	0	0	21.715.473
Fonds de la dette publique	10.607.760	2.278.832.700	2.278.832.700	2.236.100.761	53.339.699
Fonds de pension	818.904	469.011.666	646.413.502	644.947.601	2.284.806
Fonds communal de dotation financière	0	502.059.343	853.387.092	853.387.092	0

Désignation du Fonds	Avoirs au 01.01.2013	Alimentation budgétaire	Recettes	Dépenses	Avoirs au 31.12.2013
Fonds de la pêche	131.846	131.005	131.005	126.135	136.716
Fonds pour la gestion de l'eau	30.106.342	50.000.000	56.191.334	74.160.115	12.137.560
Fonds des eaux frontalières	1.054.065	49.762	49.762	198.165	905.662
Fonds d'équipement sportif national	44.532.161	15.000.000	15.000.000	11.971.399	47.560.762
Fonds pour le financement des infrastructures socio-familiales	63.809.959	75.000.000	75.000.000	71.544.153	67.265.806
Fonds d'assainissement en matière de surendettement	399.673	100	25.776	48.642	376.807
Fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux	31.567.267	8.500.000	8.500.000	3.079.175	36.988.092
Fonds pour le financement des infrastructures hospitalières	105.450.903	28.000.000	28.000.000	37.445.418	96.005.485
Fonds pour la protection de l'environnement	44.623.081	10.000.000	10.000.000	19.032.686	35.590.395
Fonds climat et énergie	466.959.126	0	92.262.220	62.347.005	496.874.340
Fonds pour l'emploi	67.746.583	503.619.469	678.677.003	687.266.774	59.156.812
Fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture	12.937.488	57.000.000	67.767.752	75.693.784	5.011.456
Fonds d'investissements publics administratifs	61.545.526	57.000.000	57.000.000	82.133.634	36.411.892
Fonds d'investissements publics scolaires	74.574.624	53.000.000	53.000.000	48.646.055	78.928.570
Fonds des routes	47.946.632	160.000.000	163.962.876	186.088.645	25.820.864
Fonds du rail	255.365.669	125.851.078	181.886.590	298.776.917	138.475.342
Fonds des raccordements ferroviaires internationaux	36.851.065	2.000.000	2.000.000	0	38.851.065
Fonds pour la loi de garantie	79.883.143	69.000.000	78.069.296	57.836.178	100.116.260
Fonds pour la promotion touristique	7.750.743	6.000.000	6.000.000	5.137.812	8.612.931
Fonds pour la réforme communale	714.500	13.500.000	13.500.000	14.214.500	0
Fonds social culturel	2.880	1.844.000	1.844.000	1.844.923	1.956
Fonds pour l'entretien et pour la rénovation des propriétés immobilières de l'Etat	29.475.337	45.000.000	45.000.000	56.729.765	17.745.572
Fonds pour la promotion de la recherche, du développement et de l'innovation dans le secteur privé	23.110.310	43.000.000	43.083.237	38.096.798	28.096.748
Fonds spécial d'indemnisation des dégâts causés par le gibier	613.294	403.715	403.715	372.723	644.286
<b>Total</b>	<b>1.705.245.059</b>	<b>4.799.294.428</b>	<b>5.683.671.788</b>	<b>5.779.221.195</b>	<b>1.609.695.653</b>

Différence entre recettes et dépenses :

-95.549.407

Source chiffres : compte général 2013 (aux erreurs d'arrondi près) ; tableau : Cour des comptes

Au niveau de l'évolution des avoirs des fonds spéciaux de l'Etat, une régression de 5,60% est à constater pour l'exercice 2013, à savoir :

• avoirs des fonds spéciaux en début d'exercice 2013 :	1.705.245.059 €
• avoirs des fonds spéciaux en fin d'exercice 2013 :	1.609.695.653 €
• diminution des avoirs des fonds spéciaux :	95.549.407 €

D'autre part, les projections des recettes et des dépenses du projet de budget 2013 ont tablé sur une diminution de 28,61% des avoirs des fonds. Ceci s'explique par le fait que les recettes des fonds spéciaux ont été plus importantes que prévues et que l'évolution des dépenses a été moins prononcée que prévue en 2013.

La Cour tient à rappeler que la loi du 21 décembre 2012 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2013, prévoit l'émission de nouveaux emprunts pour un montant global de 4,5 milliards d'euros, dont deux milliards d'euros destinés à la reconduction d'un emprunt de 2008 venant à échéance en 2013 et ce montant transite par le Fonds de la dette publique. Cette opération comptable explique le niveau élevé des recettes totales et des dépenses totales des fonds spéciaux par rapport aux exercices antérieurs.

Au sujet des 2,5 milliards d'euro restant, un emprunt pour un montant total de 1,05 milliard d'euros a été émis et cet emprunt est destiné au financement des investissements de l'Etat y compris ceux réalisés par le biais du Fonds du rail et du Fonds des routes. En effet, le crédit d'alimentation du Fonds des routes a été dépassé de 150 millions d'euros et ainsi ce fonds spécial a été crédité d'une recette d'emprunt qui a transité par le budget de l'Etat (Article 95.096.000). Déduction faite de cet emprunt la diminution des avoirs des fonds spéciaux est de l'ordre de 14,40% pour atteindre quelque 1.459 millions d'euros en fin 2013.

#### 1.4.1.1 L'évolution des recettes des fonds spéciaux de l'Etat

D'après les projets de budget de 2013 et 2014, ainsi que d'après le compte général 2013, les évolutions prévisionnelles des recettes des fonds spéciaux pour l'exercice 2013 ont été les suivantes :

• recettes 2013 d'après le projet de budget 2013 :	5.478.998.129 €
• recettes 2013 d'après le projet de budget 2014 :	5.545.731.248 €
• recettes 2013 d'après le compte général 2013 :	5.683.671.788 €

Il y a lieu de constater que les recettes des fonds spéciaux réalisées au cours de l'exercice 2013 sont supérieures de 3,74% par rapport aux estimations du projet de budget 2013 et de 2,49% par rapport aux estimations du projet de budget 2014.

Le tableau ci-après fournit une comparaison des recettes projetées et des recettes effectives des divers fonds spéciaux de l'Etat en 2013.

**Tableau 15 : Evolution des recettes des fonds spéciaux**

Désignation du Fonds	Recettes 2013 (projet de budget 2013)	Recettes 2013 (compte général 2013)	Variation: compte général 2013 - projet de budget 2013	
			en euros	en %
Fonds de la coopération au développement	180.491.591	180.683.930	192.339	0,11%
Fonds d'équipement militaire	37.000.000	37.000.000	0	0,00%
Fonds pour les monuments historiques	10.000.000	10.000.000	0	0,00%
Fonds de crise	100	0	-100	-100,00%
Fonds de la dette publique	2.228.832.800	2.278.832.700	49.999.900	2,24%
Fonds de pension	608.943.917	646.413.502	37.469.585	6,15%
Fonds communal de dotation financière	778.598.194	853.387.092	74.788.898	9,61%
Fonds de la pêche	131.005	131.005	0	0,00%
Fonds pour la gestion de l'eau	58.223.338	56.191.334	-2.032.005	-3,49%
Fonds des eaux frontalières	49.762	49.762	0	0,00%
Fonds d'équipement sportif national	15.000.000	15.000.000	0	0,00%
Fonds pour le financement des infrastructures socio-familiales	75.000.000	75.000.000	0	0,00%
Fonds d'assainissement en matière de surendettement	15.100	25.776	10.676	70,70%
Fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux	8.500.000	8.500.000	0	0,00%
Fonds pour le financement des infrastructures hospitalières	28.000.000	28.000.000	0	0,00%
Fonds pour la protection de l'environnement	10.000.000	10.000.000	0	0,00%
Fonds climat et énergie	94.400.200	92.262.220	-2.137.980	-2,26%
Fonds pour l'emploi	685.569.983	678.677.003	-6.892.980	-1,01%
Fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture	68.812.084	67.767.752	-1.044.332	-1,52%
Fonds d'investissements publics administratifs	57.000.000	57.000.000	0	0,00%
Fonds d'investissements publics scolaires	53.000.000	53.000.000	0	0,00%
Fonds des routes	160.000.000	163.962.876	3.962.876	2,48%
Fonds du rail	192.956.340	181.886.590	-11.069.750	-5,74%
Fonds des raccordements ferroviaires internationaux	2.000.000	2.000.000	0	0,00%
Fonds pour la loi de garantie	27.000.000	78.069.296	51.069.296	189,15%
Fonds pour la promotion touristique	6.000.000	6.000.000	0	0,00%
Fonds pour la réforme communale	4.000.000	13.500.000	9.500.000	237,50%
Fonds social culturel	1.070.000	1.844.000	774.000	72,34%
Fonds pour l'entretien et pour la rénovation des propriétés immobilières de l'Etat	45.000.000	45.000.000	0	0,00%
Fonds pour la promotion de la recherche, du développement et de l'innovation dans le secteur privé	43.000.000	43.083.237	83.237	0,19%

Désignation du Fonds	Recettes 2013 (projet de budget 2013)	Recettes 2013 (compte général 2013)	Variation: compte général 2013 - projet de budget 2013	
			en euros	en %
Fonds spécial d'indemnisation des dégâts causés par le gibier	403.715	403.715	0	0,00%
<b>Total</b>	<b>5.478.998.129</b>	<b>5.683.671.788</b>	<b>204.673.659</b>	<b>3,74%</b>

Source chiffres : projet de budget 2013, compte général 2013 (aux erreurs d'arrondi près) ; tableau : Cour des comptes

La différence entre les recettes des fonds spéciaux renseignées dans le projet de budget 2013 et le compte général 2013 se chiffre à 204,67 millions d'euros. Elle s'explique essentiellement par la prise en compte d'alimentations supplémentaires résultant des dépassements à hauteur de 184,80 millions d'euros des crédits non limitatifs d'alimentation des fonds spéciaux suivants :

- Fonds communal de dotation financière 53,26 millions €
- Fonds de la dette publique 50,00 millions €
- Fonds pour la loi de garantie 50,00 millions €
- Fonds de pension 19,98 millions €
- Fonds pour la réforme communale 9,50 millions €

#### 1.4.1.2 L'évolution des dépenses des fonds spéciaux de l'Etat

Les projets de budget de 2013 et 2014, ainsi que le compte général 2013, contiennent également des projections concernant les dépenses des fonds spéciaux pour l'exercice 2013, à savoir :

- dépenses 2013 d'après le projet de budget 2013 : 5.898.799.293 €
- dépenses 2013 d'après le projet de budget 2014 : 5.741.395.241 €
- dépenses 2013 d'après le compte général 2013 : 5.779.221.195 €

La Cour constate donc que l'évolution des dépenses a été moins rapide que prévue, la variation des dépenses entre le projet de budget 2013 et le compte général 2013 étant de -2,03%.

Le tableau ci-après présente la comparaison des dépenses projetées et des dépenses effectives des divers fonds spéciaux de l'Etat en 2013.

**Tableau 16 : Evolution des dépenses des fonds spéciaux**

Désignation du Fonds	Dépenses 2013 (projet de budget 2013)	Dépenses 2013 (compte général 2013)	Variation : compte général 2013 - projet de budget 2013	
			en euros	en %
Fonds de la coopération au développement	181.253.838	178.523.487	-2.730.351	-1,51%
Fonds d'équipement militaire	28.770.056	21.440.029	-7.330.027	-25,48%
Fonds pour les monuments historiques	18.554.957	12.030.825	-6.524.132	-35,16%
Fonds de crise	0	0	0	-
Fonds de la dette publique	2.234.647.750	2.236.100.761	1.453.011	0,07%
Fonds de pension	608.943.917	644.947.601	36.003.684	5,91%
Fonds communal de dotation financière	778.598.194	853.387.092	74.788.898	9,61%
Fonds de la pêche	165.650	126.135	-39.515	-23,85%
Fonds pour la gestion de l'eau	72.000.000	74.160.115	2.160.115	3,00%
Fonds des eaux frontalières	113.000	198.165	85.165	75,37%
Fonds d'équipement sportif national	33.230.073	11.971.399	-21.258.674	-63,97%
Fonds pour le financement des infrastructures socio-familiales	100.000.000	71.544.153	-28.455.847	-28,46%
Fonds d'assainissement en matière de surendettement	50.000	48.642	-1.358	-2,72%
Fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux	16.101.416	3.079.175	-13.022.241	-80,88%
Fonds pour le financement des infrastructures hospitalières	33.755.310	37.445.418	3.690.108	10,93%
Fonds pour la protection de l'environnement	24.678.750	19.032.686	-5.646.064	-22,88%
Fonds climat et énergie	134.377.453	62.347.005	-72.030.448	-53,60%
Fonds pour l'emploi	667.629.763	687.266.774	19.637.011	2,94%
Fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture	68.883.840	75.693.784	6.809.944	9,89%
Fonds d'investissements publics administratifs	102.453.250	82.133.634	-20.319.616	-19,83%
Fonds d'investissements publics scolaires	77.831.079	48.646.055	-29.185.024	-37,50%
Fonds des routes	187.279.350	186.088.645	-1.190.705	-0,64%
Fonds du rail	314.812.894	298.776.917	-16.035.977	-5,09%
Fonds des raccordements ferroviaires internationaux	9.000.000	0	-9.000.000	-100,00%
Fonds pour la loi de garantie	92.584.400	57.836.178	-34.748.222	-37,53%
Fonds pour la promotion touristique	6.629.353	5.137.812	-1.491.541	-22,50%
Fonds pour la réforme communale	4.000.000	14.214.500	10.214.500	255,36%
Fonds social culturel	1.070.000	1.844.923	774.923	72,42%
Fonds pour l'entretien et pour la rénovation des propriétés immobilières de l'Etat	57.800.000	56.729.765	-1.070.235	-1,85%
Fonds pour la promotion de la recherche, du développement et de l'innovation dans le secteur privé	43.200.000	38.096.798	-5.103.202	-11,81%
Fonds spécial d'indemnisation des dégâts causés par le gibier	385.000	372.723	-12.277	-3,19%
<b>Total</b>	<b>5.898.799.293</b>	<b>5.779.221.195</b>	<b>-119.578.098</b>	<b>-2,03%</b>

Source chiffres : projet de budget 2013, compte général 2013 (aux erreurs d'arrondi près) ; tableau : Cour des comptes

Au sujet de l'évolution des dépenses des fonds spéciaux, la Cour tient à souligner que pour plusieurs fonds spéciaux les dépenses effectives sont supérieures aux dépenses prévues. Ainsi, les dépenses du Fonds communal de la dotation financière ont été sous-estimées de 74,79 millions d'euros (9,61%). De plus, la Cour tient à signaler qu'un dépassement de l'enveloppe budgétaire de l'ordre de 36,00 millions d'euros (5,91%) est à noter pour le Fonds de pension ainsi que de 19,64 millions d'euros (2,94%) pour le Fonds pour l'emploi.

Concernant les fonds d'investissement la situation est plutôt l'inverse, car souvent le niveau des dépenses budgétisées n'a pas été atteint. La Cour tient tout d'abord à préciser que pour le Fonds des raccordements ferroviaires internationaux une dépense de 9,00 millions d'euros était prévue, mais aucun paiement n'a eu lieu. Au sujet du Fonds d'équipement sportif national la dépense budgétisée était surestimée de quelque 21,26 millions d'euros (63,97%), cependant la Cour ne peut pas se prononcer sur cette sous-estimation étant donné qu'aucun détail n'a été fourni.

Par ailleurs, pour le Fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux, la Cour tient à signaler que les dépenses budgétisées étaient surestimées de 13,02 millions d'euros (80,88%). Certains projets n'ont donc pas été réalisés à la cadence prévue et le tableau ci-dessous illustre l'évolution prévue et réelle de ces projets.

Projets	Budget 2013	Compte 2013	Variation
Barrage de Rosport: assainissement	3.735.000	1.078.840	2.656.160
C.I.P.A. Niedercorn: transformation	1.200.000	812	1.199.188
Pré-barrage du Pont-Misère: réhabilitation	1.180.000	1.256	1.178.744
Valériushaff Tandel (2 <sup>e</sup> phase)	1.000.000	0	1.000.000
Centres pour réfugiés, divers sites	3.000.000	40.665	2.959.335
Barrage d'Esch/Sûre : assainissement (2 <sup>e</sup> phase)	2.605.000	27.956	2.577.044
Domaine thermal Mondorf - Château d'eau: nouvelle construction	1.300.000	19.175	1.280.825
<b>TOTAL</b>	<b>14.020.000</b>	<b>1.168.704</b>	<b>12.851.296</b>

Source chiffres : projet de budget 2013, compte général 2013 (aux erreurs d'arrondi près) ; tableau : Cour des comptes

De plus, pour le Fonds d'investissements publics scolaires, la Cour tient à signaler que les dépenses budgétisées étaient surestimées de 29,19 millions d'euros (37,50%). Certains projets n'ont donc pas été réalisés à la cadence prévue et le tableau ci-dessous illustre l'évolution prévue et réelle de ces projets.

Projets	Budget 2013	Compte 2013	Variation
LT et Internat Rédange/Attert	2.400.000	232.892	2.167.108
Lycée à Junglinster	20.000.000	14.345.999	5.654.001
Athénée (rénovation): structure temporaire	3.500.000	325.984	3.174.016
LT Michel Lucius: nouvelle construction sur terrain bloc 2000	5.500.000	2.958.328	2.541.672
Centre de Logopédie: nouvelle construction	4.000.000	753.594	3.246.406
LT du Centre: nouvelle construction, sports, réfectoire	3.000.000	163.405	2.836.595
Athénée: rénovation	15.000.000	2.378.135	12.621.865
<b>TOTAL</b>	<b>53.400.000</b>	<b>21.158.337</b>	<b>32.241.663</b>

*Source chiffres : projet de budget 2013, compte général 2013 (aux erreurs d'arrondi près) ; tableau : Cour des comptes*

Au niveau des mouvements des dépenses et des recettes des fonds spéciaux, la Cour n'a pas constaté de discordance entre le compte général et les données reprises au système comptable de l'Etat, c.-à-d. le logiciel SAP.

Par contre pour les soldes des fonds spéciaux à la date du 31 décembre 2013, il existe des différences entre le compte général et les données du module SAP « compte général des fonds spéciaux – solde des fonds spéciaux » et ceci pour quatre fonds spéciaux, à savoir le Fonds pour la protection de l'environnement, le Fonds pour le financement des infrastructures socio-familiales, le Fonds pour les monuments historiques et le Fonds social culturel.

Les problèmes relevés résultent d'un mauvais report des avoirs des fonds en fin d'exercice à l'exercice suivant et ils ont déjà été évoqués dans des rapports de la Cour des comptes concernant des comptes généraux précédents. La Cour recommande de procéder aux rectifications qui s'imposent avant le vote du projet de loi portant règlement du compte général de l'exercice 2013.

## 1.5 L'exécution du budget des dépenses

### 1.5.1 Les transferts de crédits

En vertu de la règle de la spécialité budgétaire, les crédits prévus par la loi budgétaire doivent être affectés à une dépense déterminée. Chaque crédit est une autorisation de dépense pour un objet et un montant déterminés dont l'excédent inutilisé à la fin de l'exercice devrait tomber en économie.

L'article 18 de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat déroge toutefois à ce principe en autorisant l'ordonnateur à effectuer des transferts de crédits à l'intérieur d'une même section. Il fixe de même les règles et les conditions à observer en cas de transferts d'excédents de crédit d'un article budgétaire à un autre.

Pour l'exercice budgétaire 2013, le montant des majorations de crédit par voie de transfert s'élève à 8.023.655,82 euros. Le montant des sommes effectivement liquidées à la suite des opérations de transfert s'élève à 7.001.390,95 euros.

Toujours selon les dispositions de l'article 18, les membres du Gouvernement sont tenus de transmettre au ministre ayant le budget dans ses attributions et au contrôleur financier copie des arrêtés de transfert indiquant la raison justificative de chaque transfert. De même, ces arrêtés sont à communiquer à la Chambre des députés.

A ce sujet, la Cour a passé en revue les raisons justificatives invoquées à la base de 329 arrêtés de transfert. Dans 47 cas, les justifications des décisions de transfert n'ont pas été suffisamment motivées. Ces arrêtés de transfert se limitaient souvent à indiquer une insuffisance de crédit sans aucune autre justification supplémentaire. Dans bien des cas, les motivations à la base des décisions de transfert ont acquis un caractère standardisé.

Le tableau suivant fait une ventilation des arrêtés de transfert par ministère.

**Tableau 17 : Les transferts de crédits - motivation insuffisante**

Ministère	Nombre total des arrêtés de transfert	Motivation insuffisante
Ministère d'Etat	10	2
Ministère des Affaires étrangères	32	3
Ministère de la Culture	23	4
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	1	0
Ministère des Finances	0	0
Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur	19	3
Ministère des Classes moyennes et du Tourisme	11	0
Ministère de la Justice	18	14
Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative	0	0
Ministère de l'Intérieur et à la Grande Région	66	9
Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle	36	2
Ministère de la Famille et de l'Intégration	14	0
Ministère de la Santé	21	2
Ministère du Logement	3	0
Ministère du Travail et de l'Emploi	0	0
Ministère de la Sécurité sociale	24	2
Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural	19	0
Ministère du Développement durable et des Infrastructures	32	6
Ministère de l'Egalité des Chances	0	0
<b>Total</b>	<b>329</b>	<b>47</b>

Source chiffres : Cour des comptes ; tableau : Cour des comptes

Pour illustrer la portée des opérations de transfert effectuées en 2013, la Cour présente en annexe quatre tableaux qui renseignent sur :

- les crédits destinés à l'acquisition de biens meubles durables qui ont été majorés par voie de transfert supérieur à 2.500 euros (tableau 20);
- les crédits surestimés, c'est-à-dire les articles budgétaires qui ont fait l'objet de transferts supérieurs à 25.000 euros (tableau 21);

- les crédits sous-estimés, c'est-à-dire les articles budgétaires qui ont été majorés par voie de transfert supérieur à 25.000 euros (tableau 22);
- les crédits transférés pour une valeur dépassant au moins 90% du crédit voté (tableau 23).

### 1.5.2 Les crédits non limitatifs

De manière générale, les crédits budgétaires ont un caractère limitatif et ne permettent le paiement de dépenses que jusqu'à concurrence du montant voté.

L'article 16 de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat précise toutefois que les articles budgétaires peuvent être dotés de la mention « crédit non limitatif » lorsqu'ils concernent des dépenses obligatoires en vertu de dispositions légales, réglementaires ou conventionnelles ou à titre d'autres dépenses, résultant de facteurs externes indépendants de la volonté de l'ordonnateur.

Le montant total des autorisations de dépassement de crédits non limitatifs de l'exercice 2013 s'élève à 2.659.066.308,44 euros dont 382.411.620,44 euros pour le budget des dépenses courantes et 2.276.654.688,00 euros pour le budget des dépenses en capital. Le montant total des liquidations effectuées sur base de ces autorisations de dépassement de crédits non limitatifs s'élève à 2.640.875.454,21 euros dont 365.022.069,95 euros pour le budget des dépenses courantes et 2.275.853.384,26 euros pour le budget des dépenses en capital. Le montant des liquidations à charge du budget des dépenses courantes et regroupées dans la classification administrative sous le code économique 11 « salaires et charges sociales » s'élève à 56.085.398,46 euros. Pour l'ensemble des autres opérations du budget des dépenses courantes, le montant des liquidations s'élève à 308.936.671,49 euros.

Budget	Autorisation	Dépassements utilisés
♦ des dépenses courantes	382.411.620,44	365.022.069,95
♦ des dépenses en capital	2.276.654.688,00	2.275.853.384,26
<b>Total</b>	<b>2.659.066.308,44</b>	<b>2.640.875.454,21</b>

*Source chiffres : compte général 2013 ; tableau : Cour des comptes*

Au niveau du budget des dépenses en capital, 97,77% du montant global des dépassements effectivement utilisés concernent 14 articles.

**Tableau 18 : Crédits budgétaires des dépenses en capital dépassés – exercice 2013**

Article	Libellé	Crédit voté	Paiements effectifs	Dépassements utilisés
34.0.71.050	Acquisition auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques d'immeubles à incorporer dans le domaine de l'Etat.....	13.000.000,00	31.496.852,96	18.496.852,96
34.0.73.060	Travaux d'aménagement dans l'intérêt de la valorisation de terrains faisant partie du domaine de l'Etat ; participation à des frais de viabilisation.....	90.000,00	1.224.806,44	1.134.806,44
34.0.81.035	Participation dans le capital social de sociétés, de groupements d'intérêt économique ou d'autres organismes.....	80.200.000,00	81.647.978,59	1.447.978,59
34.8.91.005	Alimentation du fonds de la dette publique : amortissements.....	100,00	2.000.000.000	1.999.999.900
35.0.51.040	Application de la législation en matière d'aides aux entreprises industrielles et de prestation de services ayant une influence motrice sur le développement et la diversification économiques.....	13.050.000,00	16.550.000,00	3.500.000,00
35.0.51.041	Application de la législation en matière de développement et de diversification économiques : création et aménagement d'infrastructures extraordinaires, y compris la mise en valeur de terrains et bâtiments, dépenses et frais connexes, participation à des dépenses et subsides.....	2.000.000,00	4.043.550,00	2.043.550,00
39.1.93.000	Alimentation du fonds pour la réforme communale.....	4.000.000,00	13.500.000,00	9.500.000,00
40.5.64.000	Participation de l'Etat aux frais d'investissements des établissements privés d'enseignement fondamental, secondaire et secondaire technique (article 29(2) de la loi du 13 juin 2003).....	17.000.000,00	19.105.433,17	2.105.433,17
45.0.63.007	Aide revenant aux communes pour financer le coût des infrastructures liées à l'augmentation substantielle du nombre de leurs habitants.....	28.000.000,00	50.321.688,00	22.321.668,00
50.3.53.000	Mesures destinées à promouvoir une utilisation rationnelle de l'énergie, une utilisation des énergies renouvelables et nouvelles et une réalisation d'économies d'énergie.- Participation aux frais d'études et aux dépenses d'investissement.....	13.000.000,00	24.299.244,29	11.299.244,29
51.2.74.000	Acquisition de véhicules automoteurs.....	250.000,00	509.823,79	259.823,79

Article	Libellé	Crédit voté	Paiements effectifs	Dépassements utilisés
51.5.93.000	Crédits contractés sous la garantie de l'Etat par l'établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest : remboursement en capital.....	100,00	2.734.791,80	2.734.691,84
51.7.93.000	Alimentation du fonds des routes .....	10.000.000,00	160.000.000,00	150.000.000,00
51.8.72.023	Acquisition, déplacement, évacuation, remise en état et installation de pavillons modulaires préfabriqués sur divers sites à travers le pays .....	3.000.000,00	3.331.557,21	331.557,21

Source chiffres : compte général 2013 ; tableau : Cour des comptes

Par ailleurs, l'article 66 de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat précise qu'« en cas d'insuffisance de crédits à l'endroit d'un article libellé « Crédit non limitatif », pour des dépenses imprévisibles, indispensables et dont le règlement ne peut être différé, le ministre ayant le budget dans ses attributions peut autoriser préalablement à l'engagement un dépassement de crédit sur demande motivée du ministre ordonnateur ». La Cour a cependant constaté qu'un dépassement a été effectué pour un article dont le libellé « Crédit non limitatif » a fait défaut.

### Tableau 19 : Dépassement - non conforme à l'article 66

Article	Libellé	Crédit voté	Dépassement	Liquidé
	<b>20 - MINISTERE DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DES INFRASTRUCTURES</b>			
	<b>Section 20.2 – Environnement : Dépenses générales</b>			
20.2.12.122	Monitoring de la diversité biologique.....	240.000,00	440.000,00	238.695,80

Source chiffres : compte général 2013 ; tableau : Cour des comptes

La Cour a analysé pour l'exercice 2013 les crédits budgétaires qui ont été dépassés de plus de 50% (voir tableau 24 en annexe).



## 2 Contrôle intensifié de la Cour

### 2.1 Rémunérations des agents de l'Etat

#### 2.1.1 Présentation du contrôle de la Cour

Dans le cadre de l'établissement du rapport général sur le projet de loi portant règlement du compte général de l'exercice 2013, la Cour a procédé au contrôle portant sur la légalité et la régularité d'un échantillon de dépenses réalisées au cours de l'exercice 2013 et ayant trait aux traitements des fonctionnaires, aux indemnités des employés de l'Etat, aux salaires des ouvriers de l'Etat respectivement aux indemnités des étudiants au service de l'Etat. Pour l'exercice 2013, ces dépenses étaient de l'ordre de 2.147.742.600,09 euros, soit 15,19 % des dépenses courantes et en capital (14.138.833.527,33 euros) (17,84 % pour 2012, 18,21 % pour 2011, 18,42 % pour 2010 et 17,70 % pour 2009). Ce montant a été porté en comptabilité budgétaire de l'Etat au moyen de 1.247 ordonnances d'imputation à charge de 327 articles budgétaires et fonds.

L'échantillon en question a couvert environ 10% du nombre total des agents au service de l'Etat en 2013 (fonctionnaires, employés, ouvriers et étudiants). Au total, 2.703 dossiers ont ainsi été examinés par la Cour des comptes.

Cet examen a comporté deux volets :

1. Le premier volet a porté sur la légalité et la régularité des actes émanant des départements ministériels: les arrêtés d'admission au stage, de nomination, de substitution de grade, d'octroi de congés, les contrats d'engagement, les décisions de classement, d'octroi d'allongements de grade, de primes ou d'autres suppléments de rémunération et, d'une façon générale, toute décision ayant un impact sur le statut, la situation de carrière ou la rémunération des agents concernés.
2. Le deuxième volet s'est concentré sur les rémunérations versées mensuellement par l'Administration du personnel de l'Etat. La Cour a examiné la conformité des paiements avec les textes légaux et réglementaires ainsi qu'avec les pièces composant le dossier des titulaires.

En ce qui concerne les fonctionnaires, employés de l'Etat, ouvriers de l'Etat et étudiants au service de l'Etat, le contrôle a consisté en une comparaison de tous les paiements individuels effectués par l'Administration du personnel de l'Etat avec les rémunérations mensuelles à assigner d'après les calculs de la Cour, réalisés moyennant les pièces lui transmises par les départements ministériels respectifs. Les constatations ont été transmises soit au ministère

de la Fonction publique et de la Réforme administrative, soit au ministère ordonnateur compétent.

## **2.1.2 Résultats du contrôle**

### **2.1.2.1 Fonctionnaires**

#### **a) Dossiers incomplets**

158 des 893 dossiers examinés (17,69%) se sont avérés incomplets. Pour ces 158 agents, 169 documents justificatifs de paiement non communiqués ont été réclamés auprès des départements ministériels concernés au moyen de lettres envoyées le 14 mai 2014.

A la date du 3 octobre 2014, 10 dossiers (1,12%) restaient à être complétés par 10 pièces, de sorte que la Cour des comptes n'a pas pu se prononcer sur les dépenses y afférentes.

#### **b) Constatations**

120 des 893 dossiers examinés (13,44%) ont initialement donné lieu à 131 constatations de la Cour des comptes.

A la date du 3 octobre 2014, après l'examen des pièces et explications supplémentaires produites, le nombre des constatations est passé à 208 (dont 56 relatives à la vérification annuelle du droit à l'allocation de famille, non ou mal effectuée).

### **2.1.2.2 Employés**

#### **a) Dossiers incomplets**

Il y a lieu de souligner que pour 2013, 132 des 815 dossiers examinés (16,2%) se sont avérés incomplets, par rapport à 6,20 % pour 2012, 23,85% pour 2011, 7,13% pour 2010, 8,07% pour 2009 et 9,47% pour 2007.

Pour ces 132 agents, 197 documents justificatifs de paiement ont été réclamés aux départements ministériels concernés et à l'Administration du personnel de l'Etat au moyen de 14 lettres envoyées depuis le 28 mai 2014.

A la date du 3 octobre 2014, 37 dossiers (4,54%) restaient à être complétés par 59 pièces, de sorte que la Cour des comptes n'a pas pu se prononcer sur les dépenses y afférentes.

**b) Constatations**

88 des 815 dossiers examinés (soit 10,80% contre 8,21 % en 2012, 13,99% en 2011, 12,40% en 2010, 8,86% en 2009, 27,90% en 2007, 16,41% en 2005 et 22,36% en 2002) ont initialement donné lieu à 102 constatations de la Cour des comptes.

A la date du 3 octobre 2014, après l'examen des pièces supplémentaires produites, le nombre des constatations est passé à 119, (dont 18 relatives à la vérification annuelle du droit à l'allocation de famille, non ou mal effectuée), concernant 103 agents (12,64%).

**2.1.2.3 Ouvriers****a) Dossiers incomplets**

40 des 460 dossiers examinés (8,7%) se sont avérés incomplets (8,36 % pour 2012, 44,19% pour 2011, 7,54% pour 2010 et 9,09% pour 2009). Pour ces 40 agents, 50 documents justificatifs de paiement non communiqués ont été réclamés auprès des départements ministériels concernés au moyen de quatre lettres envoyées le 28 mai 2014.

**b) Constatations**

13 des 460 dossiers examinés (2,83.% contre 2,64 % pour 2012, 4,87% pour 2011, 3,57% en 2010, 4,21% en 2009 et 9,57% en 2007) ont donné lieu à 13 constatations de la Cour des comptes.

A la date du 3 octobre 2014, après l'examen des pièces supplémentaires produites, le nombre des constatations est passé à 16, (dont 2 relatives à la vérification annuelle du droit à l'allocation de famille, non ou mal effectuée), concernant 15 agents (3,26%).

**2.1.2.4 Etudiants****a) Dossiers incomplets**

34 des 535 dossiers examinés (6,36%) se sont avérés incomplets (30,29 % en 2012, 66,37% en 2011, 46,85% en 2010, 76,27% en 2009 et 2,94% en 2007). Pour ces 34 agents, 84 documents justificatifs de paiement non communiqués ont été réclamés auprès des départements ministériels concernés au moyen de 5 lettres envoyées le 28 mai 2014.

A la date du 3 octobre 2014, 26 dossiers (4,86%) restaient à être complétés par 61 pièces, de sorte que la Cour des comptes n'a pas pu se prononcer sur les dépenses y afférentes.

## b) Constatations

21 des 535 dossiers examinés (3,93%) ont donné lieu à 22 constatations de la Cour des comptes (12,39% en 2012, 10,09% en 2011, 6,30% en 2010, 5,32% en 2009 et 30,88% en 2007).

A la date du 3 octobre 2014, 20 constatations persistent pour 20 dossiers (3,74%).

### 2.1.2.5 Fonctionnaires, employés, ouvriers et étudiants

Pour l'ensemble des agents de l'Etat, les résultats du contrôle sont les suivants :

#### a) Dossiers incomplets

364 des 2.703 dossiers examinés (13,47%) se sont avérés incomplets (22,73% en 2012, 39,28% en 2011, 18,14% en 2010, 33,42% en 2009 et 14,16% en 2007). 500 documents justificatifs de paiement non communiqués ont été réclamés par la Cour des comptes auprès des départements ministériels concernés.

A la date du 3 octobre 2014, 74 dossiers (2,74%) restaient à être complétés par 131 pièces, de sorte que la Cour des comptes n'a pas pu se prononcer sur les dépenses y afférentes.

#### b) Constatations

242 des 2.703 dossiers examinés (8,95%) ont initialement donné lieu à 268 constatations de la Cour des comptes (8,67% pour 2012, 10,78% pour 2011, 7,98% pour 2010, 5,76 % pour 2009 et 34,48% pour 2007).

A la date du 3 octobre 2014, après l'examen des pièces et explications supplémentaires produites, le nombre des constatations est passé à 363, (dont 76 relatives à la vérification annuelle du droit à l'allocation de famille, non ou mal effectuée), concernant 320 agents (11,84%).

Les chiffres initiaux relatifs aux dossiers examinés sont repris dans le tableau ci-dessous.

Statut	Dossiers	Dossiers incomplets			Dossiers divergents		
	Nombre	Nombre	%	Pièces	Nombre	%	Constat.
Fonctionnaires	893	158	17,69%	169	120	13,44%	131
Employés	815	132	16,20%	197	88	10,80%	102
Ouvriers	460	40	8,70%	50	13	2,83%	13
Etudiants	535	34	6,36%	84	21	3,93%	22
<b>Agents</b>	<b>2.703</b>	<b>364</b>	<b>13,47%</b>	<b>500</b>	<b>242</b>	<b>8,95%</b>	<b>268</b>

Le tableau ci-après reprend les chiffres adaptés au 3 octobre 2014, après examen des données et pièces supplémentaires fournies.

Statut	Dossiers	Dossiers incomplets			Dossiers divergents		
	Nombre	Nombre	%	Pièces	Nombre	%	Constat.
Fonctionnaires	893	10	1,12%	10	182	20,38%	208
Employés	815	37	4,54%	59	103	12,64%	119
Ouvriers	460	1	0,22%	1	15	3,26%	16
Etudiants	535	26	4,86%	61	20	3,55%	20
<b>Agents</b>	<b>2.703</b>	<b>74</b>	<b>2,74%</b>	<b>131</b>	<b>320</b>	<b>11,84%</b>	<b>363</b>

Les constatations de la Cour des comptes concernent, de manière schématique, cinq catégories :

- calcul de la tâche ;
- allocation de fin d'année ;
- rémunération de base ;
- allocation de repas ;
- décision d'engagement et de carrière.

Le tableau ci-dessous indique pour chacune des six catégories le nombre de constatations faites par la Cour des comptes.

	Fonctionnaires	Employés	Ouvriers	Etudiants	Total
1) calcul de la tâche	0	23	1	0	24
2) allocation de fin d'année	0	5	1	0	6
3) rémunération de base	206	62	12	10	290
4) allocation de repas	0	3	0	0	3
5) décision d'engagement et de carrière	2	26	2	10	40
<b>Total</b>	<b>208</b>	<b>119</b>	<b>16</b>	<b>20</b>	<b>363</b>

Ainsi délibéré et arrêté par la Cour des comptes en sa séance du 6 octobre 2014.

La Cour des comptes,

Le Secrétaire général,  
s. Marco Stevenazzi

Le Président,  
s. Marc Gengler



## ANNEXES

Tableau 20 : Les crédits destinés à l'acquisition de biens meubles durables majorés par voie de transfert supérieur à 2.500 euros

Article	Libellé	Crédit voté	Transfert	Liquidé	Dépassement
	<b>31 - MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES</b>				
	<b>Section 31.1 - Relations internationales - Missions luxembourgeoises à l'étranger</b>				
31.1.74.070	Ambassades, représentations permanentes et consulats: acquisition d'oeuvres d'art.....	30 000	13 483,00	43 482,42	13 482,42
	<b>Section 31.6 - Défense nationale</b>				
31.6.74.000	Acquisition de véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice) .....	65 000	58 300,00	123 143,25	58 143,25
	<b>34 - MINISTERE DES FINANCES</b>				
	<b>Section 34.1 - Inspection générale des finances</b>				
34.1.74.010	Acquisition de machines de bureau .....	1 000	3 000,00	3 895,51	2 895,51
	<b>35 - MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DU COMMERCE EXTERIEUR</b>				
	<b>Section 35.0 - Economie</b>				
35.0.74.050	Acquisition d'équipements informatiques ...	115 000	13 200,00	128 159,75	13 159,75
	<b>36 - MINISTERE DES CLASSES MOYENNES ET DU TOURISME</b>				
	<b>Section 36.1 - Tourisme</b>				
36.1.74.050	Acquisition d'équipements informatiques ...	1 800	7 000,00	6 759,65	4 959,65
	<b>39 - MINISTERE DE L'INTERIEUR ET A LA GRANDE REGION</b>				
	<b>Section 39.6 - Administration des services de secours</b>				
39.6.74.000	Acquisition de véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice) .....	2 586 212	38 490,00	2 624 091,11	37 879,11
39.6.74.040	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice) .....	455 527	12 810,00	464 901,62	9 374,62
	<b>40 ET 41 - MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET</b>				

**Tableau 20 : Les crédits destinés à l'acquisition de biens meubles durables majorés par voie de transfert supérieur à 2.500 euros**

Article	Libellé	Crédit voté	Transfert	Liquidé	Dépassement
	<b>DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE</b>				
	<b>Section 41.4 - Sports - Dépenses générales</b>				
41.4.74.070	Sauvegarde du patrimoine sportif: acquisition de collections sur le sport et de matériel .....	10 000	4 500,00	14 345,60	4 345,60
	<b>44 - MINISTERE DE LA SANTE</b>				
	<b>Section 44.1 - Direction de la santé</b>				
44.1.74.050	Acquisition d'équipements informatiques et logiciels informatiques .....	40 000	13 625,00	53 625,00	13 625,00
	<b>46 - MINISTERE DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI</b>				
	<b>Section 46.2 - Inspection du travail et des mines</b>				
46.2.74.010	Acquisition de machines de bureau .....	10 000	19 500,00	29 496,35	19 496,35
	<b>49 - MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA VITICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL</b>				
	<b>Section 49.0 - Agriculture. - Mesures économiques et sociales spéciales - Dépenses générales</b>				
49.0.74.040	Unité de contrôle: acquisition d'équipements spéciaux .....	1 000	22 200,00	22 472,84	21 472,84
	<b>Section 49.2 - Administration des services techniques de l'agriculture</b>				
49.2.74.010	Acquisition de machines de bureau .....	6 000	6 920,00	12 916,55	6 916,55
49.2.74.040	Acquisition d'équipements spéciaux .....	70 000	3 960,00	73 934,65	3 934,65
	<b>50 ET 51 - MINISTERE DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DES INFRASTRUCTURES</b>				
	<b>Section 50.0 - Dépenses générales</b>				
50.0.74.060	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels .....	10 000	16 000,00	24 897,15	14 897,15
	<b>Section 50.3 - Administration de l'Environnement</b>				

**Tableau 20 : Les crédits destinés à l'acquisition de biens meubles durables majorés par voie de transfert supérieur à 2.500 euros**

Article	Libellé	Crédit voté	Transfert	Liquidé	Dépassement
50.3.74.040	Acquisition d'équipements spéciaux.....	1 000	10 800,00	11 549,91	10 549,91
50.3.74.050	Acquisition d'équipements informatiques...	30 000	9 000,00	38 936,04	8 936,04

Source chiffres : compte général 2013 ; tableau : Cour des comptes

**Tableau 21 : Les crédits surestimés ayant fait l'objet de transferts supérieurs à 25.000 euros**

Article	Libellé	Crédit voté	Transfert	Liquidé	Surestimation
	<b>00 - MINISTERE D'ETAT</b>				
	<b>Section 00.6 - Centre de Communications du Gouvernement</b>				
00.6.12.061	Location et entretien des installations de télécommunications pour les autres administrations. (Crédit sans distinction d'exercice).....	460 000	-31 000,00	425 258,76	34 741,24
	<b>01 - MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES</b>				
	<b>Section 01.6 - Défense nationale</b>				
01.6.12.070	Location et entretien des équipements informatiques .....	360 000	-25 000,00	328 592,55	31 407,45
01.6.12.191	Reconversion des soldats volontaires de l'armée.....	140 000	-111 270,00	26 102,31	113 897,69
	<b>Section 01.7 - Coopération au développement et action humanitaire</b>				
01.7.12.140	Actions d'information et de sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise concernant la coopération au développement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	100 000	-38 114,50	55 134,04	44 865,96
01.7.12.190	Actions de formation, d'études et de recherche; séminaires et conférences. (Crédit sans distinction d'exercice) .....	150 000	-63 935,50	86 064,50	63 935,50
	<b>02 - MINISTERE DE LA CULTURE</b>				
	<b>Section 02.0 - Culture: dépenses générales</b>				
02.0.12.001	Mesures en faveur de la langue luxembourgeoise: indemnités pour services de tiers .....	717 400	-38 000,00	679 009,39	38 390,61
02.0.33.010	Subsides aux associations pour la réalisation d'activités culturelles.....	675 000	-38 000,00	636 865,00	38 135,00
02.0.33.022	Participation au financement de l'agenda culturel national .....	68 500	-38 350,00	30 150,00	38 350,00
02.0.33.033	Promotion d'activités culturelles sur le plan international.....	450 000	-33 500,00	416 500,00	33 500,00
02.0.34.061	Bourses attribuées dans le cadre des accords culturels .....	100 000	-65 925,00	32 775,00	67 225,00

**Tableau 21 : Les crédits surestimés ayant fait l'objet de transferts supérieurs à 25.000 euros**

Article	Libellé	Crédit voté	Transfert	Liquidé	Surestimation
	<b>03 - MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE</b>				
	<b>Section 03.0 - Enseignement supérieur.- Dépenses générales</b>				
03.0.12.130	Frais de publication; frais d'impression; dépenses diverses.....	97 000	-38 452,00	57 737,66	39 262,34
	<b>04 - MINISTERE DES FINANCES</b>				
	<b>Section 04.4 - Contributions directes</b>				
04.4.12.125	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2 000 000	-100 242,00	737 986,95	1 262 013,05
	<b>Section 04.6 - Douanes et accises</b>				
04.6.12.070	Location et entretien des équipements informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2 943 800	-335 000,00	2 510 472,81	433 327,19
	<b>05 - MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DU COMMERCE EXTERIEUR</b>				
	<b>Section 05.0 - Economie</b>				
05.0.12.141	Organisation de journées du consommateur .....	82 000	-82 000,00	0,00	82 000,00
05.0.12.145	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information.....	146 950	-48 880,00	80 279,73	66 670,27
05.0.31.055	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement de la société "Technoport S.A." .....	200 000	-150 000,00	0,00	200 000,00
	<b>06 - MINISTERE DES CLASSES MOYENNES ET DU TOURISME</b>				
	<b>Section 06.0 - Classes moyennes</b>				
06.0.31.040	Application de la loi du 30 juin 2004 portant création d'un cadre général des régimes d'aides en faveur du secteur des classes moyennes: subventions au titre de l'article 2 alinéa (3) de la loi. (Crédit sans distinction d'exercice) .....	75 000	-50 000,00	24 668,40	50 331,60
06.0.41.004	Participation sur base de modalités définies par règlement du Gouvernement en	125 000	-102 000,00	22 992,10	102 007,90

**Tableau 21 : Les crédits surestimés ayant fait l'objet de transferts supérieurs à 25.000 euros**

Article	Libellé	Crédit voté	Transfert	Liquidé	Surestimation
	Conseil à des actions visant l'amélioration de la compétitivité du commerce urbain et de proximité, et financées par les collectivités locales et les organismes professionnels .....				
	<b>08 - MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE</b>				
	<b>Section 08.0 - Fonction publique et réforme administrative.- Dépenses diverses</b>				
08.0.12.120	Réforme administrative - Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice)	350 000	-25 000,00	279 115,13	70 884,87
	<b>Section 08.3 - Institut national d'Administration Publique</b>				
08.3.11.130	Direction de l'institut et formation générale des stagiaires: indemnités pour services extraordinaires.....	168 346	-30 000,00	123 334,92	45 011,08
08.3.12.000	Formation générale des stagiaires: indemnités pour services de tiers .....	103 080	-35 000,00	53 991,01	49 088,99
	<b>09 - MINISTERE DE L'INTERIEUR ET A LA GRANDE REGION</b>				
	<b>Section 09.5 - Police grand-ducale</b>				
09.5.12.021	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: carburants et combustibles. (Crédit sans distinction d'exercice) .....	1 200 000	-50 000,00	1 144 608,00	55 392,00
09.5.12.050	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications .....	1 184 000	-38 000,00	1 143 924,87	40 075,13
09.5.12.070	Location et entretien des équipements informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	3 586 223	-60 000,00	3 525 906,55	60 316,45
09.5.12.190	Frais de stage à l'étranger; frais de cours; dépenses diverses.....	450 000	-29 000,00	411 313,65	38 686,35
09.5.12.251	Centre de coopération Policière et Douanière: frais de fonctionnement. (Crédit sans distinction d'exercice) .....	86 000	-30 000,00	53 530,14	32 469,86
	<b>Section 09.6 - Administration des services de secours</b>				
09.6.12.030	Fourniture de vêtements de travail et de protection.....	360 000	-33 510,00	326 488,92	33 511,08
	<b>10 ET 11 - MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA</b>				

**Tableau 21 : Les crédits surestimés ayant fait l'objet de transferts supérieurs à 25.000 euros**

Article	Libellé	Crédit voté	Transfert	Liquidé	Surestimation
	<b>FORMATION PROFESSIONNELLE</b>				
	<b>Section 10.0 - Dépenses générales</b>				
10.0.12.302	Maison de l'Orientation: dépenses de fonctionnement .....	104 340	-33 000,00	71 077,22	33 262,78
	<b>Section 10.2 - Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques</b>				
10.2.11.132	Innovation pédagogique: recherche, conception et mise en oeuvre de projets; indemnités pour services extraordinaires. (Crédit sans distinction d'exercice) .....	309 200	-61 300,00	182 529,56	126 670,44
10.2.12.221	Innovation pédagogique: recherche, conception et mise en oeuvre de projets. (Crédit sans distinction d'exercice) .....	1 197 490	-33 000,00	954 504,98	242 985,02
	<b>Section 11.4 - Sports.- Dépenses générales</b>				
11.4.12.363	Mesures dans le cadre du plan d'action national "Gesond iessen - méi bewegen": dépenses diverses.....	114 000	-53 200,00	60 105,82	53 894,18
11.4.12.364	Participation du Luxembourg aux 7es Jeux de la Francophonie: frais de déplacement et de séjour; dépenses diverses .....	50 000	-29 700,00	19 070,86	30 929,14
11.4.33.013	Participation à l'indemnisation des cadres administratifs des fédérations sportives agréées et du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois .....	1 247 000	-35 671,00	1 211 329,00	35 671,00
11.4.43.000	Participation aux frais de fonctionnement des installations sportives des communes. (Crédit sans distinction d'exercice) .....	170 000	-34 605,00	126 072,00	43 928,00
	<b>12 ET 13 - MINISTERE DE LA FAMILLE ET DE L'INTEGRATION</b>				
	<b>Section 12.5 - Caisse nationale des prestations familiales</b>				
12.5.12.250	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais d'exploitation courants .....	1 256 340	-93 757,00	1 133 975,16	122 364,84
	<b>Section 13.0 - Office national de l'enfance</b>				

**Tableau 21 : Les crédits surestimés ayant fait l'objet de transferts supérieurs à 25.000 euros**

Article	Libellé	Crédit voté	Transfert	Liquidé	Surestimation
13.0.33.008	Participation de l'Etat aux frais des mesures d'aide à l'enfance par des forfaits horaires définis par l'article 15 de la loi du 16 décembre 2008 aux points 7,10,11,12,13 et 14.....	3 590 653	-1 400 000,00	2 189 799,27	1 400 853,73
13.0.33.010	Participation de l'Etat aux frais des mesures d'aide à l'enfance par des forfaits mensuels définis par l'article 15 de la loi du 16 décembre 2008 au point 15.....	2 500 000	-400 000,00	2 023 187,75	476 812,25
	<b>14 - MINISTERE DE LA SANTE</b>				
	<b>Section 14.0 - Ministère de la santé</b>				
14.0.31.032	Dépistage et counseling gratuits en matière de HIV: remboursement de frais non opposables à la CNS.....	120 000	-29 988,00	33 977,84	86 022,16
14.0.34.063	Participation financière à la formation complémentaire en dermato-histologie d'un médecin-spécialiste en dermatologie ou en anatomic pathologique.....	84 662	-72 065,00	0,00	84 662,00
	<b>Section 14.1 - Direction de la santé</b>				
14.1.12.129	Maintenance technique et évolutive du coût d'exploitation de l'application d'un système d'information pour la gestion des données relatives aux postes à risque.....	50 000	-25 000,00	0,00	50 000,00
14.1.12.258	Service des statistiques sanitaires: dépenses diverses.....	107 000	-28 000,00	68 807,78	38 192,22
14.1.12.306	Frais d'organisation et d'évaluation de programmes de dépistage du cancer. (Crédit sans distinction d'exercice).....	292 000	-51 000,00	153 120,02	138 879,98
	<b>15 - MINISTERE DU LOGEMENT</b>				
	<b>Section 15.0 - Logement</b>				
15.0.12.080	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit sans distinction d'exercice).....	199 200	-43 000,00	154 019,45	45 180,55
15.0.12.090	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur administrations publiques.....	448 300	-159 000,00	0,00	448 300,00
15.0.12.120	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	127 500	-26 508,00	84 143,34	43 356,66
	<b>16 - MINISTERE DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI</b>				
	<b>Section 16.0 - Travail. - Dépenses générales</b>				

**Tableau 21 : Les crédits surestimés ayant fait l'objet de transferts supérieurs à 25.000 euros**

Article	Libellé	Crédit voté	Transfert	Liquidé	Surestimation
16.0.12.141	Frais de rédaction et d'édition de documentation en rapport avec la législation du travail .....	85 000	-85 000,00	0,00	85 000,00
16.0.12.302	Observatoire du marché de l'emploi .....	470 000	-80 000,00	372 986,81	97 013,19
	<b>Section 16.1 - Agence pour le développement de l'emploi</b>				
16.1.12.140	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information.....	110 000	-40 000,00	63 920,64	46 079,36
	<b>17 ET 18 - MINISTERE DE LA SECURITE SOCIALE</b>				
	<b>Section 17.6 - Cellule d'évaluation et d'orientation</b>				
17.6.12.125	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	131 000	-25 372,50	105 627,50	25 372,50
	<b>19 - MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA VITICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL</b>				
	<b>Section 19.0 - Agriculture. - Mesures économiques et sociales spéciales - Dépenses générales</b>				
19.0.33.013	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des programmes de coordination, de vulgarisation et d'information en agriculture et viticulture. (Crédit sans distinction d'exercice) .....	1 057 679	-26 500,00	970 515,88	87 163,12
	<b>Section 19.2 - Administration des services techniques de l'agriculture</b>				
19.2.12.125	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	275 000	-85 400,00	153 607,66	121 392,34
	<b>20 ET 21 - MINISTERE DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DES INFRASTRUCTURES</b>				
	<b>Section 20.2 - Environnement: Dépenses générales</b>				

**Tableau 21 : Les crédits surestimés ayant fait l'objet de transferts supérieurs à 25.000 euros**

Article	Libellé	Crédit voté	Transfert	Liquidé	Surestimation
20.2.12.304	Mise en oeuvre du Protocole de Kyoto et d'instruments subséquents. (Crédit sans distinction d'exercice) .....	90 000	-28 813,00	36 000,00	54 000,00
	<b>Section 20.4 - Administration de la nature et des forêts</b>				
20.4.11.130	Indemnités pour services extraordinaires .....	622 500	-52 500,00	477 078,23	145 421,77
	<b>Section 21.7 - Ponts et chaussées - Travaux propres</b>				
21.7.14.003	Ouvrages d'art routiers: travaux d'entretien et de réparation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1 400 000	-60 000,00	1 333 860,13	66 139,87
21.7.14.005	Pistes cyclables: travaux d'entretien et de réparation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	250 000	-57 616,86	159 893,20	90 106,80
	<b>30 - MINISTERE D'ETAT</b>				
	<b>Section 30.6 - Centre de communications du Gouvernement</b>				
30.6.74.051	Acquisition d'équipements informatiques pour les autres administrations. (Crédit sans distinction d'exercice) .....	160 000	-100 000,00	48 573,87	111 426,13
	<b>31 - MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES</b>				
	<b>Section 31.6 - Défense nationale</b>				
31.6.74.330	Matériel de protection c.b.r.n.....	67 000	-37 100,00	29 729,80	37 270,20
	<b>39 - MINISTERE DE L'INTERIEUR ET A LA GRANDE REGION</b>				
	<b>Section 39.5 - Police grand-ducale</b>				
39.5.74.000	Acquisition de véhicules automoteurs et d'équipements d'intervention dans la circulation publique. (Crédit sans distinction d'exercice) .....	2 200 000	-70 000,00	2 115 863,75	84 136,25
39.5.74.310	Acquisition d'armement et d'équipements connexes. (Crédit sans distinction d'exercice).....	650 000	-72 000,00	577 551,09	72 448,91
	<b>Section 39.6 - Administration des services de secours</b>				
39.6.74.060	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels .....	361 720	-26 830,00	334 882,66	26 837,34
	<b>50 ET 51 - MINISTERE DU</b>				

**Tableau 21 : Les crédits surestimés ayant fait l'objet de transferts supérieurs à 25.000 euros**

Article	Libellé	Crédit voté	Transfert	Liquidé	Surestimation
	<b>DEVELOPPEMENT DURABLE ET DES INFRASTRUCTURES</b>				
	<b>Section 51.6 - Ponts et chaussées</b>				
51.6.73.010	Routes nationales: redressement et aménagement de la chaussée, amélioration et réfection des revêtements. (Crédit sans distinction d'exercice) .....	4 075 000	-1 193 651,38	1 931 411,67	2 143 588,33

Source chiffres : compte général 2013; tableau : Cour des comptes

**Tableau 22 : Les crédits sous-estimés ayant été majorés par voie de transfert supérieur à 25.000 euros**

Article	Libellé	Crédit voté	Transfert	Liquidé	Sous-estimation
<b>01 - MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES</b>					
<b>Section 01.6 - Défense nationale</b>					
01.6.12.021	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: carburants et combustibles. (Crédit sans distinction d'exercice) .....	330 000	26 500,00	356 221,86	26 221,86
01.6.12.190	Frais de stage à l'étranger; frais de cours; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice et non susceptible de transfert) .....	1 450 000	107 800,00	1 518 847,75	68 847,75
<b>Section 01.7 - Coopération au développement et action humanitaire</b>					
01.7.12.012	Frais de route et de séjour et de voyages statutaires à l'étranger effectués dans le cadre de missions de coopération au développement et d'action humanitaire.....	475 000	35 917,50	508 413,51	33 413,51
01.7.12.120	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice) .....	100	51 132,50	40 986,00	40 886,00
<b>02 - MINISTERE DE LA CULTURE</b>					
<b>Section 02.0 - Culture: dépenses générales</b>					
02.0.12.305	Harmonisation des statistiques culturelles des Etats membres de l'Union Européenne. (Crédit sans distinction d'exercice) .....	200 000	83 115,00	283 114,10	83 114,10
02.0.33.035	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la structure chargée de l'animation culturelle de l'espace "Rotondes" .....	1 202 288	57 685,00	1 259 973,00	57 685,00
02.0.41.015	Participation de l'Etat aux frais de gestion de l'espace d'exposition "Casino Luxembourg - Forum d'art contemporain" .....	1 779 365	93 532,00	1 872 897,00	93 532,00
<b>04 - MINISTERE DES FINANCES</b>					
<b>Section 04.6 - Douanes et accises</b>					
04.6.12.020	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice) .....	310 000	35 000,00	319 942,77	9 942,77
04.6.12.060	Location et entretien des installations de télécommunications. (Crédit sans distinction d'exercice) .....	78 000	145 000,00	189 164,13	111 164,13
04.6.12.080	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit sans distinction d'exercice) .....	366 000	80 000,00	397 607,91	31 607,91

**Tableau 22 : Les crédits sous-estimés ayant été majorés par voie de transfert supérieur à 25.000 euros**

Article	Libellé	Crédit voté	Transfert	Liquidé	Sous-estimation
	<b>05 - MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DU COMMERCE EXTERIEUR</b>				
	<b>Section 05.0 - Economie</b>				
05.0.12.300	Direction de la propriété intellectuelle: remboursement des frais en rapport avec les dépôts de brevets européens et divers autres frais .....	193 300	76 400,00	269 301,61	76 001,61
	<b>06 - MINISTERE DES CLASSES MOYENNES ET DU TOURISME</b>				
	<b>Section 06.0 - Classes moyennes</b>				
06.0.12.120	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice) .....	30 000	155 000,00	146 251,41	116 251,41
	<b>08 - MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE</b>				
	<b>Section 08.0 - Fonction publique et réforme administrative.- Dépenses diverses</b>				
08.0.12.121	Réforme administrative - Plans d'amélioration et de qualité. (Crédit sans distinction d'exercice) .....	190 000	45 000,00	214 424,49	24 424,49
	<b>Section 08.3 - Institut national d'Administration Publique</b>				
08.3.11.131	Formation continue et cours de perfectionnement: indemnités pour services extraordinaires .....	100 034	32 000,00	100 672,19	638,19
	<b>09 - MINISTERE DE L'INTERIEUR ET A LA GRANDE REGION</b>				
	<b>Section 09.5 - Police grand-ducale</b>				
09.5.12.040	Frais de bureau	550 000	70 000,00	611 240,23	61 240,23
	<b>Section 09.6 - Administration des services de secours</b>				
09.6.12.021	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: carburants et combustibles. (Crédit sans distinction d'exercice) .....	112 800	29 780,00	142 579,81	29 779,81
	<b>10 ET 11 - MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE</b>				
	<b>Section 11.4 - Sports.- Dépenses générales</b>				
11.4.33.022	Participation dans les indemnités d'entraîneurs fédéraux engagés avec l'agrément et sous le contrôle de l'Etat .....	1 354 000	35 671,00	1 389 671,00	35 671,00

**Tableau 22 : Les crédits sous-estimés ayant été majorés par voie de transfert supérieur à 25.000 euros**

Article	Libellé	Crédit voté	Transfert	Liquidé	Sous-estimation
	<b>12 ET 13 - MINISTERE DE LA FAMILLE ET DE L'INTEGRATION</b>				
	<b>Section 12.5 - Caisse nationale des prestations familiales</b>				
12.5.12.080	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: exploitation et entretien des bâtiments.....	423 530	93 757,00	517 286,85	93 756,85
	<b>15 - MINISTERE DU LOGEMENT</b>				
	<b>Section 15.0 - Logement</b>				
15.0.12.070	Location et entretien des équipements informatiques .....	10 000	27 500,00	36 916,98	26 916,98
	<b>16 - MINISTERE DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI</b>				
	<b>Section 16.1 - Agence pour le développement de l'emploi</b>				
16.1.12.040	Frais de bureau .....	260 000	40 000,00	298 897,48	38 897,48
	<b>19 - MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA VITICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL</b>				
	<b>Section 19.2 - Administration des services techniques de l'agriculture</b>				
19.2.12.160	Acquisition et entretien de matériel de laboratoire ..	240 000	32 850,00	268 469,10	28 469,10
	<b>20 ET 21 - MINISTERE DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DES INFRASTRUCTURES</b>				
	<b>Section 20.4 - Administration de la nature et des forêts</b>				
20.4.12.020	Administration générale: frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice) .....	200 000	35 000,00	220 289,14	20 289,14
	<b>Section 21.7 - Ponts et chaussées - Travaux propres</b>				
21.7.14.030	Ouvrages d'art et alentours de la forteresse de Luxembourg: travaux d'entretien et de réparation. (Crédit sans distinction d'exercice) .....	700 000	117 616,86	758 605,86	58 605,86
	<b>31 - MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES</b>				
	<b>Section 31.6 - Défense nationale</b>				
31.6.74.000	Acquisition de véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	65 000	58 300,00	123 143,25	58 143,25

**Tableau 22 : Les crédits sous-estimés ayant été majorés par voie de transfert supérieur à 25.000 euros**

Article	Libellé	Crédit voté	Transfert	Liquidé	Sous-estimation
	<b>39 - MINISTERE DE L'INTERIEUR ET A LA GRANDE REGION</b>				
	<b>Section 39.6 - Administration des services de secours</b>				
39.6.74.000	Acquisition de véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2 586 212	38 490,00	2 624 091,11	37 879,11

*Source chiffres : compte général 2013 ; tableau : Cour des comptes*

**Tableau 23 : Les crédits transférés dépassant au moins 90% du crédit voté**

Article	Libellé	Crédit voté	Transfert	Liquidé
	<b>00 - MINISTERE D'ETAT</b>			
	<b>Section 00.9 - Commission consultative des Droits de l'Homme du Grand-Duché de Luxembourg</b>			
00.9.12.120	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice) .....	3 000	-3 000,00	0,00
	<b>02 - MINISTERE DE LA CULTURE</b>			
	<b>Section 02.1 - Service des sites et monuments nationaux</b>			
02.1.12.300	Frais de restauration d'objets du patrimoine mobilier de l'Etat. (Crédit sans distinction d'exercice)	11 800	-11 116,90	683,10
02.1.43.000	Conservation, restauration et mise en valeur d'objets du patrimoine mobilier: subsides aux communes et aux syndicats de communes	3 000	-3 000,00	0,00
	<b>05 - MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DU COMMERCE EXTERIEUR</b>			
	<b>Section 05.0 - Economie</b>			
05.0.12.141	Organisation de journées du consommateur	82 000	-82 000,00	0,00
05.0.12.144	Frais de publication	7 000	-7 000,00	0,00
	<b>06 - MINISTERE DES CLASSES MOYENNES ET DU TOURISME</b>			
	<b>Section 06.1 - Tourisme</b>			
06.1.12.010	Frais de route et de séjour	200	-200,00	0,00
06.1.33.023	Participation aux cours de formation touristique continue en vue de la standardisation et de la coordination des bureaux de tourisme régionaux et locaux	100	-100,00	0,00
	<b>08 - MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE</b>			
	<b>Section 08.3 - Institut national d'Administration Publique</b>			
08.3.12.140	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	7 000	-7 000,00	0,00
	<b>09 - MINISTERE DE L'INTERIEUR ET A LA GRANDE REGION</b>			
	<b>Section 09.4 - Service de contrôle de la comptabilité des communes</b>			
09.4.12.125	Frais d'experts et d'études en matière informatique	800	-800,00	0,00
	<b>Section 09.6 - Administration des services de secours</b>			

**Tableau 23 : Les crédits transférés dépassant au moins 90% du crédit voté**

Article	Libellé	Crédit voté	Transfert	Liquidé
09.6.12.110	Frais de contentieux. (Crédit sans distinction d'exercice)	1 000	-1 000,00	0,00
	<b>12 ET 13 - MINISTERE DE LA FAMILLE ET DE L'INTEGRATION</b>			
	<b>Section 12.3 - Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration</b>			
12.3.12.190	Conseil National pour étrangers: Organisations des conférences	15 000	-15 000,00	0,00
	<b>Section 12.8 - Centre socio-éducatif de l'Etat</b>			
12.8.11.131	Institut d'enseignement socio-éducatif: indemnités pour services extraordinaires	1 000	-1 000,00	0,00
	<b>16 - MINISTERE DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI</b>			
	<b>Section 16.0 - Travail. - Dépenses générales</b>			
16.0.12.141	Frais de rédaction et d'édition de documentation en rapport avec la législation du travail	85 000	-85 000,00	0,00
	<b>17 ET 18 - MINISTERE DE LA SECURITE SOCIALE</b>			
	<b>Section 17.2 - Contrôle médical de la sécurité sociale</b>			
17.2.11.130	Indemnités pour services extraordinaires	521	-521,00	0,00
17.2.12.000	Indemnités pour services de tiers	595	-595,00	0,00
17.2.12.080	Frais de petit entretien des locaux et du mobilier	372	-372,00	0,00
	<b>20 ET 21 - MINISTERE DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DES INFRASTRUCTURES</b>			
	<b>Section 20.9 - Navigation et transports fluviaux</b>			
20.9.12.140	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	2 000	-2 000,00	0,00
20.9.31.030	Régime d'aide pour l'installation de transpondeurs AIS à bord des bateaux de marchandises et de passagers	21 000	-21 000,00	0,00
	<b>50 ET 51 - MINISTERE DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DES INFRASTRUCTURES</b>			
	<b>Section 50.0 - Dépenses générales</b>			
50.0.74.050	Acquisition d'équipements informatiques	16 000	-16 000,00	0,00
	<b>Section 50.3 - Administration de l'Environnement</b>			

**Tableau 23 : Les crédits transférés dépassant au moins 90% du crédit voté**

Article	Libellé	Crédit voté	Transfert	Liquidé
50.3.74.020	Acquisition d'installations de télécommunications	5 000	-5 000,00	0,00

*Source chiffres : compte général 2013; tableau : Cour des comptes*

**Tableau 24 : Crédits non limitatifs dépassés de plus de 50%**

Article	Libellé	Crédit voté	Liquidé	Dépassement effectif
	<b>00 - MINISTERE D'ETAT</b>			
	<b>Section 00.4 - Gouvernement</b>			
00.4.12.110	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	350 000	2 616 010,22	2 266 010,22
00.4.12.131	Frais de publication du Mémorial, de codes, de recueils de législation, de guides pratiques et de projets de loi, sur papier et sur support informatique, et frais relatifs aux travaux préparatoires à ces publications; frais d'exploitation et d'entretien du site Internet legilux.lu; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	5 000 000	7 764 424,76	2 764 424,76
00.4.12.350	Dépenses diverses jugées opportunes par le gouvernement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	50 000	117 581,33	67 581,33
00.4.12.356	Haut-Commissariat de la Protection nationale: frais de fonctionnement pour la gestion de crises. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1 000	15 868,80	14 868,80
00.4.12.360	Frais en relation avec l'organisation d'élections et de référendums. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	100	102 001,39	101 901,39
00.4.12.380	Réseau radio intégré et unique pour les besoins de divers services publics: installation et location de lignes téléphoniques; redevances; entretien et réparation des équipements radio-électriques; consommation; frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1 275 000	2 404 505,80	1 129 505,80
00.4.43.000	Remboursement des dépenses relatives aux opérations électorales et référendaires avancées par les communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	100	1 554 525,47	1 554 425,47
	<b>01 - MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES</b>			
	<b>Section 01.0 - Dépenses générales</b>			
01.0.12.310	Achat de timbres de chancellerie. (Crédit non limitatif) .....	9 000	37 800,00	28 800,00
	<b>Section 01.2 - Relations internationales.- Contributions à des organismes internationaux</b>			
01.2.35.060	Contributions volontaires à des actions internationales à caractère politique ou économique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	300 000	11 100 000,00	10 800 000,00
	<b>Section 01.4 - Immigration</b>			
01.4.12.120	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	100	15 000,00	14 900,00

**Tableau 24 : Crédits non limitatifs dépassés de plus de 50%**

Article	Libellé	Crédit voté	Liquidé	Dépassement effectif
	<b>Section 01.5 - Direction de la Défense</b>			
01.5.35.034	Contributions du Luxembourg à des activités de réforme du secteur de sécurité, notamment dans le cadre d'organisations internationales. (Crédit non limitatif).....	500 000	800 000,00	300 000,00
	<b>02 - MINISTERE DE LA CULTURE</b>			
	<b>Section 02.0 - Culture: dépenses générales</b>			
02.0.93.000	Alimentation du fonds social culturel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1 070 000	1 844 000,00	774 000,00
	<b>Section 02.2 - Musée national d'histoire et d'art</b>			
02.2.12.220	Recherches historiques et travaux de caractère archéologique (fouilles d'urgence): dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	124 000	1 095 559,39	971 559,39
	<b>03 - MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE</b>			
	<b>Section 03.0 - Enseignement supérieur.- Dépenses générales</b>			
03.0.12.000	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	32 000	147 269,26	115 269,26
03.0.12.121	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif).....	40 000	61 411,48	21 411,48
03.0.12.125	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	65 000	97 836,28	32 836,28
03.0.33.005	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'institut d'enseignement et de recherche doctoral et postdoctoral en droit procédural. (Crédit non limitatif).....	3 369 000	7 497 000,00	4 128 000,00
	<b>04 - MINISTERE DES FINANCES</b>			
	<b>Section 04.0 - Dépenses générales</b>			
04.0.12.012	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif).....	510 000	799 996,17	289 996,17
04.0.12.120	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	100	310 361,09	310 261,09
04.0.12.121	Domaines de l'Etat: frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	42 500	172 403,74	129 903,74
04.0.12.123	Développement de la place financière: dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2 000 000	3 877 143,56	1 877 143,56
04.0.12.310	Crédit commun: dépenses sur exercices clos. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1 000	3 875,60	2 875,60

**Tableau 24 : Crédits non limitatifs dépassés de plus de 50%**

Article	Libellé	Crédit voté	Liquidé	Dépassement effectif
	<b>Section 04.1 - Inspection générale des finances</b>			
04.1.12.120	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	600 000	1 009 368,80	409 368,80
	<b>Section 04.2 - Trésorerie de l'Etat</b>			
04.2.23.010	Pertes de change en relation avec des paiements de factures en devises. (Crédit non limitatif)	300 000	612 505,06	312 505,06
	<b>Section 04.5 - Enregistrement et domaines</b>			
04.5.12.100	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	100	33 936,00	33 836,00
04.5.12.310	Frais de poursuite et d'instance; frais hypothécaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	600 000	1 098 432,99	498 432,99
04.5.12.320	Dépenses à faire par les comptables de l'administration en vertu de la loi du 15.3.1892 sur la procédure en débet en matière de faillite ainsi que de la loi du 27.2. 1979 portant règlement des honoraires des curateurs aux faillites clôturées pour insuffisance d'actif et des curateurs à successions vacantes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1 550 000	2 649 669,92	1 099 669,92
	<b>Section 04.8 - Dette publique</b>			
04.8.93.001	Crédits contractés, sous la garantie de l'Etat, par le fonds de rénovation de la vieille ville: intérêts. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	100	1 102 497,60	1 102 397,60
	<b>05 - MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DU COMMERCE EXTERIEUR</b>			
	<b>Section 05.4 - Conseil de la concurrence</b>			
05.4.12.120	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	100	19 205,00	19 105,00
	<b>Section 05.5 - Promotion du commerce extérieur.- Commission et office des licences</b>			
05.5.31.052	Participation aux frais de fonctionnement du GIE "Luxembourg for Business". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	100	5 156,70	5 056,70

**Tableau 24 : Crédits non limitatifs dépassés de plus de 50%**

Article	Libellé	Crédit voté	Liquidé	Dépassement effectif
	<b>Section 05.8 - Institut luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services (ILNAS)</b>			
05.8.12.090	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	100	32 858,68	32 758,68
	<b>07 - MINISTERE DE LA JUSTICE</b>			
	<b>Section 07.0 - Justice</b>			
07.0.34.090	Indemnisation des dommages subis par des collaborateurs bénévoles; indemnisation en cas de détention préventive inopérante; indemnisation des victimes de dommages résultant d'une infraction. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	370 000	593 721,54	223 721,54
	<b>Section 07.1 - Services judiciaires</b>			
07.1.12.310	Assistance judiciaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	3 500 000	6 494 585,05	2 994 585,05
	<b>08 - MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE</b>			
	<b>Section 08.0 - Fonction publique et réforme administrative.- Dépenses diverses</b>			
08.0.11.150	Indemnités pour heures supplémentaires prestées par les agents de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	25 000	54 155,05	28 655,05
08.0.11.170	Indemnisation des fonctionnaires et anciens fonctionnaires ayant subi un dommage en raison de leur qualité ou de leurs fonctions. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	40 000	115 197,24	75 197,24
08.0.11.311	Traitements des fonctionnaires, indemnités des employés et salaires des ouvriers ainsi que rémunérations d'autres agents publics en tout ou en partie à charge de l'Etat: dépenses non imputables sur un crédit budgétaire spécifique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	100	283 098,51	282 998,51
08.0.11.313	Régularisation de montants indûment versés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	100	50 000,00	49 900,00
	<b>09 - MINISTERE DE L'INTERIEUR ET A LA GRANDE REGION</b>			
	<b>Section 09.5 - Police grand-ducale</b>			
09.5.35.060	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif) .....	478 000	1 581 531,19	1 103 531,19

**Tableau 24 : Crédits non limitatifs dépassés de plus de 50%**

Article	Libellé	Crédit voté	Liquidé	Dépassement effectif
	<b>10 ET 11 - MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE</b>			
	<b>Section 10.4 - Sports scolaires et périscolaires</b>			
10.4.12.090	Frais de location d'installations d'éducation physique par les établissements scolaires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	950 000	1 676 381,91	726 381,91
	<b>Section 10.8 - Service de la formation des adultes</b>			
10.8.33.001	Subventions dans l'intérêt du fonctionnement des cours du soir en langues luxembourgeoise, allemande et française: conventions avec les associations organisatrices. (Crédit non limitatif).....	300 000	511 284,71	211 284,71
	<b>Section 11.1 - Enseignement secondaire et enseignement secondaire technique</b>			
11.1.12.100	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1 168 282	2 034 609,64	866 325,64
	<b>Section 11.3 - Service de la formation professionnelle</b>			
11.3.11.150	Indemnités pour heures supplémentaires prestées par les agents des centres de formation professionnelle continue. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	260 000	505 019,26	245 019,26
11.3.32.021	Congé individuel de formation: indemnités compensatoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	2 200 000	3 435 836,16	1 235 836,16
	<b>12 ET 13 - MINISTERE DE LA FAMILLE ET DE L'INTEGRATION</b>			
	<b>Section 12.0 - Famille</b>			
12.0.11.300	Remboursement à l'établissement public "Centres, Foyers et Services pour personnes âgées" de traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales 1) d'agents détachés auprès de l'Etat, 2) d'agents bénéficiant d'un recalcul se rapportant à des périodes antérieures à la création de l'établissement public. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	155 000	263 018,52	108 018,52

**Tableau 24 : Crédits non limitatifs dépassés de plus de 50%**

Article	Libellé	Crédit voté	Liquidé	Dépassement effectif
	<b>Section 12.1 - Service d'action socio-familiale - Enfants et adultes</b>			
12.1.33.030	Participation exceptionnelle et transitoire de l'Etat aux frais de fonctionnement des services d'hébergement et d'activités de jour pour personnes handicapées se rapportant aux exercices 2012 et antérieurs, suite à la nécessité, pour les institutions concernées, de disposer d'un délai d'adaptation et d'organisation en raison de l'entrée en vigueur d'un nouveau type de financement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	100	698 643,00	698 543,00
12.1.33.040	Subventions extraordinaires aux organismes gestionnaires de mesures d'aide à l'enfance et à la famille (Article 17 de la loi du 16 décembre 2008 relative à l'aide à l'enfance et à la famille). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	560 821,46	560 721,46
	<b>Section 12.2 - Solidarité</b>			
12.2.34.014	Prestations sociales; hébergement des sans-abri; frais de retour au pays d'origine. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	150 000	227 100,00	77 100,00
	<b>Section 12.5 - Caisse nationale des prestations familiales</b>			
12.5.12.110	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais de contentieux. (Crédit non limitatif) .....	96 400	147 287,90	50 887,90
	<b>Section 12.9 - Service national d'action sociale</b>			
12.9.12.110	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif) .....	100	1 575,50	1 475,50
	<b>14 - MINISTERE DE LA SANTE</b>			
	<b>Section 14.0 - Ministère de la santé</b>			
14.0.34.011	Traitement des maladies sociales et d'autres affections; prise en charge de frais d'hospitalisation et frais de traitement de personnes indigentes: subsides. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	500 000	999 182,64	499 182,64
14.0.34.012	Examen médical avant mariage: remboursement des honoraires médicaux et médico-techniques; dépenses diverses (loi du 19.12.1972). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	100	288 778,23	288 678,23
	<b>Section 14.1 - Direction de la santé</b>			
14.1.12.128	Division de la radioprotection: frais d'expertises dans le cadre des procédures d'autorisation et dans le cadre des conventions, traités et accord internationaux. (Crédit non limitatif) .....	100	18 870,00	18 770,00

**Tableau 24 : Crédits non limitatifs dépassés de plus de 50%**

Article	Libellé	Crédit voté	Liquidé	Dépassement effectif
14.1.12.132	Service de la sécurité alimentaire - Contrôle officiel des denrées alimentaires: frais d'échantillonnage et d'analyse officiels prévus par la loi du 25 septembre 1953, ayant pour objet la réorganisation du contrôle des denrées alimentaires, boissons et produits usuels. (Crédit non limitatif).....	18 000	41 046,84	23 046,84
14.1.12.341	Frais d'installation d'un réseau d'échange de données internationales en matière de médicaments. (Crédit non limitatif).....	14 000	27 103,45	13 103,45
	<b>Section 14.2 - Laboratoire national de santé</b>			
14.2.41.001	Dotation dans l'intérêt de la couverture des frais de l'établissement public "Laboratoire national de Santé":surcoût résultant de la migration vers le nouveau bâtiment ainsi que du changement de statut. (Crédit non limitatif).....	100	2 281 000,00	2 280 900,00
	<b>17 ET 18 - MINISTERE DE LA SECURITE SOCIALE</b>			
	<b>Section 17.3 - Conseil arbitral de la sécurité sociale</b>			
17.3.12.150	Rapports médicaux, frais d'expertises et frais de déplacement y relatifs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	175 000	335 821,11	160 821,11
	<b>20 ET 21 - MINISTERE DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DES INFRASTRUCTURES</b>			
	<b>Section 20.0 - Dépenses générales</b>			
20.0.12.120	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	230 000	1 782 146,33	1 552 146,33
	<b>Section 20.2 - Environnement: Dépenses générales</b>			
20.2.12.301	Mesures à prendre en cas d'intervention pour remise en état de lieux dans l'intérêt de la protection et de la sauvegarde de l'environnement et de la qualité des sols. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1 500	11 827,75	10 327,75
	<b>Section 20.3 - Administration de l'environnement</b>			
20.3.12.000	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	100	15 401,05	15 301,05
	<b>Section 20.4 - Administration de la nature et des forêts</b>			
20.4.31.050	Participation de l'Etat au financement de mesures d'amélioration de l'environnement naturel conformément au règlement grand-ducal du 18 mars 2008. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	50 000	174 693,66	124 693,66

**Tableau 24 : Crédits non limitatifs dépassés de plus de 50%**

Article	Libellé	Crédit voté	Liquidé	Dépassement effectif
20.4.43.042	Participation de l'Etat au financement par les communes et les syndicats de communes de projets de création, d'amélioration et d'entretien de biotopes réalisés dans le cadre d'une convention. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1 200 000	2 019 951,60	819 951,60
	<b>Section 20.7 - Transports publics et ferroviaires</b>			
20.7.33.012	Subsides à l'Association des Transports Scolaires des Elèves de l'Ecole Européenne (ATSEE). (Crédit non limitatif) .....	100	388 116,26	388 016,26
20.7.34.092	Transports sur commande dans l'intérêt de personnes infirmes à mobilité réduite. (Crédit non limitatif) .....	5 500 000	9 065 067,54	3 559 999,54
	<b>Section 21.0 - Direction de l'aviation civile</b>			
21.0.12.122	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	100	14 490,00	14 390,00
	<b>Section 21.5 - Travaux publics - Dépenses générales</b>			
21.5.12.110	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	200 000	373 454,59	173 454,59
21.5.12.120	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	136 000	381 995,34	245 995,34
	<b>Section 21.7 - Ponts et chaussées - Travaux propres</b>			
21.7.14.002	Service d'hiver: déblaiement des neiges et saupoudrage; dépôts de matériel de saupoudrage le long de la voirie. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	3 100 000	5 295 414,55	2 195 414,55
	<b>33 - MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE</b>			
	<b>Section 33.0 - Enseignement supérieur - Dépenses générales</b>			
33.0.53.010	Aide financière de l'Etat pour études supérieures: garantie de l'Etat (loi du 22 juin 2000). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	100	379 353,66	379 253,66
	<b>34 - MINISTERE DES FINANCES</b>			
	<b>Section 34.0 - Dépenses générales</b>			
34.0.71.050	Acquisition auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques d'immeubles à incorporer dans le domaine de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	13 000 000	31 496 852,96	18 496 852,96

Tableau 24 : Crédits non limitatifs dépassés de plus de 50%

Article	Libellé	Crédit voté	Liquidé	Dépassement effectif
34.0.73.060	Travaux d'aménagement dans l'intérêt de la valorisation de terrains faisant partie du domaine de l'Etat; participation à des frais de viabilisation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	90 000	1 224 806,44	1 134 806,44
	<b>Section 34.8 - Dette publique</b>			
34.8.91.005	Alimentation du fonds de la dette publique: amortissements. (Crédit non limitatif) .....	100	2.000.000.000,00	1 999 999 900,00
	<b>35 - MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DU COMMERCE EXTERIEUR</b>			
	<b>Section 35.0 - Economie</b>			
35.0.51.041	Application de la législation en matière de développement et de diversification économiques: création et aménagement d'infrastructures extraordinaires, y compris la mise en valeur de terrains et bâtiments, dépenses et frais connexes, participation à des dépenses et subsides. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	2 000 000	4 043 550,00	2 043 550,00
	<b>39 - MINISTERE DE L'INTERIEUR ET A LA GRANDE REGION</b>			
	<b>Section 39.1 - Finances communales</b>			
39.1.93.000	Alimentation du fonds pour la réforme communale. (Crédit non limitatif) .....	4 000 000	13 500 000,00	9 500 000,00
	<b>45 - MINISTERE DU LOGEMENT</b>			
	<b>Section 45.0 - Logement</b>			
45.0.63.007	Aide revenant aux communes pour financer le coût des infrastructures liées à l'augmentation substantielle du nombre de leurs habitants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	28 000 000	50 321 668,00	22 321 668,00
	<b>46 - MINISTERE DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI</b>			
	<b>Section 46.1 - Agence pour le développement de l'emploi</b>			
46.1.74.300	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels spécifiques (BIZ). (Crédit non limitatif) .....	100	25 358,81	25 258,81
	<b>49 - MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA VITICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL</b>			
	<b>Section 49.3 - Sylviculture</b>			
49.3.63.000	Participation de l'Etat au financement de la construction de chemins forestiers par les communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	50 000	149 233,64	99 233,64

**Tableau 24 : Crédits non limitatifs dépassés de plus de 50%**

Article	Libellé	Crédit voté	Liquidé	Dépassement effectif
	<b>50 ET 51 - MINISTERE DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DES INFRASTRUCTURES</b>			
	<b>Section 50.3 - Administration de l'Environnement</b>			
50.3.53.000	Mesures destinées à promouvoir une utilisation rationnelle de l'énergie, une utilisation des énergies renouvelables et nouvelles et une réalisation d'économies d'énergie. - Participation aux frais d'études et aux dépenses d'investissement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	13 000 000	24 299 244,29	11 299 244,29
	<b>Section 51.2 - Garage du Gouvernement</b>			
51.2.74.000	Acquisition de véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif) .....	250 000	509 823,79	259 823,79
	<b>Section 51.5 - Travaux publics.- Dépenses générales</b>			
51.5.93.000	Crédits contractés sous la garantie de l'Etat par l'établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest: remboursement en capital. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	100	2 734 791,80	2 734 691,80
	<b>Section 51.6 - Ponts et chaussées</b>			
51.6.73.018	Loi du 10 décembre 1998 relative à l'assainissement et à la réurbanisation du quartier "Place de l'Etoile": viabilisation du plan d'aménagement de la Place de l'Etoile à Luxembourg.-Dépenses à charge de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	15 000	30 509,81	15 509,81
51.6.74.045	Acquisition d'équipements spéciaux dans le cadre de la lutte contre des pandémies. (Crédit non limitatif) .....	100	39 100,00	39 000,00
	<b>Section 51.7 - Fonds d'investissements publics</b>			
51.7.93.000	Alimentation du fonds des routes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	10 000 000	160 000 000,00	150 000 000,00
51.7.93.004	Alimentation du fonds pour la loi de garantie. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	19 000 000	69 000 000,00	50 000 000,00

Source chiffres : *compte général 2013; tableau : Cour des comptes*





## II. LA REPONSE DU GOUVERNEMENT

### Prise de position du ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative

Luxembourg, le 30 septembre 2014

Transmis à Monsieur le Président de la Cour des Comptes la prise de position de l'Administration du Personnel de l'Etat à laquelle je me rallie.

signé : Le Ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative

Luxembourg, le 11 septembre 2014

En réponse aux deux demandes de la Cour des comptes du 25 août 2014 relatives à l'objet cité sous rubrique, j'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe les réponses de l'Administration du personnel de l'Etat :

- Lettre réf. 14.004-50 (fonctionnaires - pièces) : *Annexe 1* ;
- Lettre réf. 14.004-51 (fonctionnaires - constatations) :
  - . Armée : *Annexe 2* ;
  - . Administration des Douanes et Accises : *Annexe 3*.

Des explications d'ordre plus général concernant certaines constatations de la Cour des comptes sont également jointes :

- Affaires de principe : *Annexe 4* ;
- Contrôle en matière d'allocation de famille pour l'année 2012 : *Annexe 5* (= *Annexe 5 de mon courrier du 7 août 2014 concernant le même objet*).

#### **Annexe 4 : Affaires de principe**

Pour un certain nombre de constatations de la Cour des comptes, l'Administration du personnel de l'Etat (et la Direction du contrôle financier) maintient que la gestion du dossier a été effectuée correctement et que la constatation de la Cour des comptes n'est pas fondée. Si la Cour des comptes maintient néanmoins sa constatation, il s'agit d'une « affaire de principe ».

Comme de telles situations se présentent et se représentent chaque année, l'Administration du personnel de l'Etat propose de faire l'inventaire des « affaires de principe » non résolues à ce jour et, après concertation interne (Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative, Administration du personnel de l'Etat et Direction du contrôle financier), de soumettre l'inventaire validé à la Cour des comptes.

Une décision commune pour chaque « affaire de principe » pourrait ensuite être prise au cours d'une réunion de travail entre le Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative et la Cour des comptes.

Cette manière de procéder, également au cours des prochaines années, permettrait à tous les acteurs concernés d'assurer un traitement correct pour tous les « anciens » et les « nouveaux » dossiers concernés et d'éviter des prestations de contrôle coûteuses qui ne font finalement qu'occuper des personnes sans produire de résultat concluant.

#### **Annexe 5 : Allocation de famille**

L'article 8 du Règlement grand-ducal modifié du 22 juin 1988 déterminant les conditions et les modalités d'attribution de l'allocation de famille aux fonctionnaires, employés et ouvriers de l'Etat dispose que : « 1. *Au début de chaque année le ministre de la Fonction publique fait parvenir à tous les agents publics une formule qui doit indiquer le cas échéant la nature et le montant certifié exact de toute indemnité versée par l'employeur privé sous quelque dénomination que ce soit en raison de la charge de famille de son bénéficiaire.* »

Sur base des données reprises dans le système informatisé de gestion de l'APE (SAP HR), dans le (Répertoire général des personnes physiques jusqu'au 30 juin 2013) Registre national des personnes physiques et dans le fichier ad hoc des affiliations fourni par le Centre commun de la sécurité sociale, l'APE ne fait cependant parvenir un document de contrôle qu'aux personnes qui ont perçu de la part de l'Etat une allocation de famille au cours de l'année à contrôler et qui présentent « un risque » de paiement, ensemble avec le conjoint ou le partenaire, d'un montant dépassant le maximum pour la « famille » prévu dans la réglementation en vigueur (application du principe de la simplification administrative).

Cependant, l'APE informe régulièrement tous les agents publics en activité de service de leurs droits et de leurs obligations concernant l'allocation de famille (document joint en annexe à la fiche de rémunération - document utilisé en 2014 joint en annexe).

## Lettre circulaire

### Allocation de famille - Contrôle de l'année 2013

Conformément aux dispositions en vigueur (article 9 de la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat ; règlement grand-ducal modifié du 22 juin 1988 déterminant les conditions et les modalités d'attribution de l'allocation de famille), l'Administration du personnel de l'Etat fera parvenir fin mars 2014 à chaque agent sélectionné une formule, à remplir par le ou les employeurs de son conjoint ou partenaire, du secteur privé ou du secteur public autre que l'Etat au sens strict, qui devra indiquer le cas échéant la nature et le montant certifié exact de toute indemnité versée, sous quelque dénomination que ce soit, en raison de la charge de famille de son bénéficiaire.

La formule dûment complétée et signée est à retourner à l'Administration du personnel de l'Etat au plus tard pour la date indiquée sur la formule. A défaut de réponse dans le délai prescrit, le paiement de l'allocation de famille est suspendu. Suite au contrôle effectué, le paiement éventuellement indu de l'allocation de famille est sujet à restitution de la part de son bénéficiaire.

D'une manière générale, il y a lieu de rappeler que tout changement dans la relation de travail du conjoint ou partenaire de l'agent ainsi que dans l'attribution de toute indemnité versée, sous quelque dénomination que ce soit, en raison de la charge de famille de son bénéficiaire, doit être immédiatement notifié à l'Administration personnel de l'Etat, afin de pouvoir adapter le cas échéant le montant de l'allocation de famille due.

Considérant les difficultés pratiques pour l'Administration du personnel de l'Etat, qui pour des raisons de protection des données ne dispose dans son système informatisé pas des données concernant le conjoint ou le partenaire éventuel, certains décomptes nécessaires ne pourront être réalisés que suite au contrôle.

Si votre conjoint ou partenaire a touché en 2013 auprès d'un ou de plusieurs employeurs, du secteur privé ou du secteur public autre que l'Etat au sens strict, une indemnité versée, sous quelque dénomination que ce soit, en raison de la charge de famille de son bénéficiaire et que vous n'avez pas reçu jusqu'à la fin avril 2014 la formule de contrôle prévue, vous êtes prié de contacter l'Administration du personnel de l'Etat au cours de la 1<sup>ère</sup> moitié du mois de mai 2014.

Si vous ne bénéficiez actuellement pas de l'allocation de famille mais que vous jugez cependant remplir les conditions requises pour en profiter conformément aux dispositions en vigueur, vous êtes invité à vous renseigner auprès de l'Administration du personnel de l'Etat.

La documentation en matière d'allocation de famille ainsi que la formule de demande se trouvent sur le « Portail de la Fonction publique » sous « Formulaires » - « Entrée en service » - « Allocation de famille » :

<http://www.fonction-publique.public.lu>









Cour des comptes  
Grand-Duché de Luxembourg

2, avenue Monterey  
Téléphone : (+352) 474456-1

L-2163 Luxembourg  
Fax : (+352) 472186



[cour-des-comptes@cc.etat.lu](mailto:cour-des-comptes@cc.etat.lu)